POLITIQUE.

LA RUSSIE,

SON SYSTÈME CONTINENTAL,

ET LES

DANGERS QUI EN RÉSULTENT POUR L'EUROPE.

(TRADUIT DU SUÉDOIS) (1).

La Russie est, quant à sa superficie, le pays le plus vaste du monde. On prétend qu'elle est aussi l'État le plus puissant. Beaucoup de choses semblent appuyer cette opinion, au moins est-il certain qu'actuellement l'empire russe pèse le plus dans la balance politique, de même que la masse des contrées qui le composent pèse le plus sur la surface de notre globe.

En effet, on est étonné, en jetant un coup d'œil sur l'histoire du développement de cet état gigantesque. Il compte à peine un siècle et demi, et déjà il s'arroge la prépondérance, et prétend régler les destinées du reste du monde. Chose inouïe dans l'histoire : pendant cet espace de temps, la Russie n'a fait aucune guerre malheureuse, ni conclu aucune paix désavantageuse. Sa population s'élève presque à celle de l'Amérique du Nord. Il n'y a pas plus de soixante ans que Catherine régnait seulement sur 22 mil-

(1) Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur cet intéressant écrit un peu trop modéré peut-être en faveur de la Russie, que nous communique notre correspondant suédois, et dont nous donnons une traduction littérale. (Note du R.

lions d'individus, et maintenant Nicolas domine sur 56 millions. Dans le commencement du siècle présent, les revenus de l'État ne dépassaient guère 100 millions de roubles, tandis que dans ce moment ils s'élèvent à presque 400 millions. Saint-Pétersbourg qui, il y a 120 ans, était un désert, renferme maintenant dans son enceinte une population de 500,000 âmes. Cette ville a ainsi vu s'accroître le nombre de ses habitans plus vite que toutes les autres, et en même temps elle est une des mieux bâties. Moscou qui, il y a 22 ans, dépérissait de vétusté, s'est relevé de ses cendres plus beau et plus populeux qu'auparavant. La réunion de Kalisch a offert au monde étonné un spectacle merveilleux de luxe et d'opulence, et a réalisé les féeries des contes des *Mille et une nuits*. Tout enfin semble indiquer un germe de force, de puissance et de richesse intérieures, qui pousse sans cesse, et dont les branches menacent d'envelopper le monde, qui, étonné et craintif, se dispose à se courber sous le joug dont il se croit chargé, et paraît être prêt à reconnaître l'autocrate de la Russie pour celui de l'Europe.

Par quels moyens la Russie s'est elle élevée à ce degré de puissance et d'ascendant? Serait-ce par des moyens analogues à ceux par lesquels les législateurs américains ont atteint le même but? Non, elle en est redevable à un système presque opposé. Le mot *liberté* est banni du dictionnaire de la langue russe. Les hautes classes obéissent; la classe inférieure est esclave; il n'en existe pas de moyenne; il n'y a qu'un seul homme qui commande et qui gouverne; c'est le czar. Le droit de manifester la pensée est inconnu, parce qu'il n'existe pas de pensées qui pourraient en avoir besoin. Quant aux droits civiques, il n'y a même pas un terme pour les exprimer, personne n'en comprend le sens. Toutes les grandes idées pour lesquelles l'Europe a combattu et souffert pendant un demi siècle n'ont pu encore franchir la ligne des douanes russes. Ce sont des marchandises de

contrebande qu'il a été impossible de faire entrer, même clandestinement, en Russie, et dont, au reste, quand même on parviendrait à les introduire, l'usage ne serait compris par personne. Le système gouvernemental de la Russie est diamétralement opposé à celui des États-Unis, et néanmoins il a produit les mêmes résultats matériels, et encore ces résultats sont-ils bien plus importans, si l'on considère l'influence politique des deux pays! L'Amérique du Nord ne pouvait exercer sur l'Europe la même suprématie que la Russie, car la mer les sépare. L'Union est, il est vrai, la plus grande puissance dans sa partie du monde, mais son influence sur les autres Etats de l'Amérique, combien n'est-elle pas bornée, en comparaison de celle que la Russie s'est acquise sur les autres États européens! Il y aurait donc une puissance plus forte que la liberté, les lumières, et l'esprit civique! Cette puissance se trouverait dans le despotisme, dans la censure, et dans la tendance à contrarier les idées et les exigences du siècle! Les ennemis de notre époque auraient donc raison en soutenant que les exigences de celle-ci ne sont que les rêves de quelques individus turbulens; que la liberté, les lumières, les droits constitutionnels, ne sont non seulement pas nécessaires au bonheur des peuples, mais qu'ils sont même nuisibles à la puissance et à l'indépendance des États. La Russie serait un exemple redoutable de cette théorie, et la France, en sacrifiant le sang de plusieurs millions de ses enfans pour conquérir la liberté, n'aurait conquis que la condition de vassalle de la Russie, État qui fait tout pour étouffer la liberté, et y réussit.

Cette doctrine serait, en effet, décourageante. Les peuples n'auraient donc d'autre alternative que l'abaissement et la dépendance lorsqu'ils veulent se rendre indépendans, ou des chaînes dorées lorsqu'ils consentent à se soumettre à la domination d'un potentat absolu; de sorte que ce ne serait qu'au-delà de l'Océan qu'une lueur de liberté et de bien-être réel attendrait l'homme. Ce seraient là tous les fruits

des recherches du penseur et des efforts du philanthrope! Mais non, rassurons-nous; le résultat n'est pas si affligeant, et pour s'en convaincre on n'a qu'à regarder du dehors au dedans, et à distinguer l'apparence de la réalité. Un coup d'œil jeté sur l'histoire de la Russie et sur l'état intérieur de cet empire nous montrera qu'il n'a fait de progrès qu'en se conformant aux idées de notre temps, et qu'il est faible et impuissant sur tous les points où il les a méconnues.

Quel est le système du gouvernement de la monarchie russe? Ce gouvernement dit à tous ses sujets à peu près ce qui suit: « Je veux exercer un pouvoir illimité en dedans de mes limites, et étendre ce pouvoir en dehors d'elles aussi loin qu'il est possible. C'est là le but auquel je rapporte tout, et que je cherche à atteindre de toutes mes forces. Celui qui m'empêche d'agir est mon ennemi; je le terrasse si je puis; si je ne le puis pas, je l'endors; et s'il m'est impossible de faire l'un et l'autre, je cherche à le mettre hors d'état de me nuire, ou à en faire mon ami. Tous ceux qui ne me contrarient pas n'ont rien à craindre de moi, et tout individu qui m'est utile et me sert, est mon ami; je l'aime, je le favorise et le récompense. Je ne hais pas précisément la liberté et les lumières; mais elles entravent l'exécution de mes desseins, et je les combats uniquement pour ne pas avoir besoin de les craindre; la preuve, c'est que je les protége et les encourage en tant qu'elles concourent à servir mes intentions. Tout talent, tout art, toute invention ingénieuse qui n'entrave pas, qui ne contrarie pas mes actions, seront accueillis par moi avec bienveillance et libéralité; celui qui pourra me procurer des avantages immédiats sera mon favori; je le rechercherai sous quelque costume et forme qu'il se trouve, que ce soit sous l'uniforme du soldat, sous la casaque du paysan, dans le palais du kniaz, ou dans un climat étranger. Indigènes ou étrangers, plébéiens ou nobles, tous les hommes sont égaux pour moi;

car même les gens du rang le plus élevé sont très inférieurs à moi, qui suis l'autocrate. Si l'homme est habile et que je puisse en tirer parti, il sera mon homme; s'il ne l'est pas, je ne l'exploiterai point, fût-il d'une extraction aussi illustre que celle de la famille Romanow. S'il s'oppose à ma volonté, s'il refuse d'obéir et n'obéit qu'à moitié, malheur à lui; quelque riches et quelque nobles que soient ses parens et ses amis. Chez moi, il n'y a d'autres considérations qui vaillent que celles de ma puissance et de mes plans. Je ne permets qu'à un seul homme de comprendre et de pénétrer ceux-ci, et cet homme c'est moi-même. Pour cette raison, tous les individus dont je puis disposer ne sont que des instrumens. En conséquence, il me faut un peuple docile; je l'ai, et, pour que son obéissance ne diminue pas, je l'isole du contact de toute doctrine erronée. Je veux que mon peuple soit riche, car autrement il m'obéirait à contre-cœur et paierait moins d'impôts. C'est pour cela que j'encourage le commerce, la navigation, l'industrie, les arts et les sciences, et que je protége l'exercice de tous les cultes. J'ai besoin d'imposer et d'éblouir, car ce sont des moyens d'étendre ma puissance. Pour cette raison, je m'entoure de luxe et de magnificence; je dore les dehors pour jeter de la poudre aux yeux de la multitude, et j'empêche les clairvoyans de regarder mon intérieur. Mais ce n'est pas seulement de vaines apparences que je m'entoure; je cherche enfin à m'attacher des talens et des mérites réels. J'ai le plus grand soin de ne me faire représenter au dehors que par des personnes capables de bien remplir leurs missions et de faire naître une haute opinion de celui qui les a envoyées. »

On ne saurait nier qu'il n'y ait dans ce système bien des choses qui sont tout-à-fait dans l'esprit de notre siècle, et qui mériteraient d'être imitées même par les gouvernemens les plus libéraux; à cette catégorie appartiennent l'encouragement donné à l'industrie, aux arts et aux sciences, le

grand cas qu'on fait des capacités personnelles sans acception de naissance ni de parenté, et la logique rigoureuse qui, pendant une longue série d'années, a distingué la politique et la conduite du cabinet russe. C'est principalement par elle que la Russie a fait tant de progrès. Le bien-être matériel a reçu un grand accroissement. On n'a pas, il est vrai, aboli le servage; mais la noblesse n'a pas de tiers-état à craindre; elle n'a point de rivale, parce qu'elle forme l'État unique de l'empire, l'État par excellence; de sorte qu'elle n'a pas besoin de songer à la défense de ses avantages et de ses prérogatives, ni de craindre quelque système de nivellement ou de démagogie; aussi cette noblesse a-t-elle bien des raisons pour aimer et favoriser ses animaux domestiques, les paysans, qui lui obéissent et travaillent pour elle comme ses autres bestiaux, et dont la graisse et la force sont utiles à ses champs comme celles des quadrupèdes qu'elle nourrit. Ceci a fait naître une espèce de liberté d'industrie. Le serf paie pour sa liberté dont, au reste, il ne jouit pleinement qu'avec la permission de son maître; mais il peut néanmoins exercer le métier qui lui plaît, et ainsi il peut même, ce qui n'arrive pas rarement, amasser de grands biens. Sous ce rapport, la vie animale du serf russe est moins désagréable que celle de maint paysan soi-disant libre de l'Europe, et cela particulièrement parce que le premier ne connaît ni ne désire d'état meilleur. Outre cela, il est permis aux étrangers de s'établir dans les villes; et un grand nombre de colonies ont été fondées par eux sur divers points de l'immense empire. Il s'ensuit qu'on trouve en Russie beaucoup de richesses privées, et que celui qui ne demande que ce qu'il faut pour l'entretien de la vie matérielle, peut vivre en Russie aussi bien et même mieux que dans la plupart des autres pays européens. En Russie, on sait d'avance ce qu'on doit faire et ce qu'on ne doit pas faire. On n'a qu'à se garder d'entrer en collision avec le gouvernement, et de lui donner des

soupçons ou des craintes, c'est-à-dire de ne pas se mêler de ce qu'il s'est réservé exclusivement, de ne pas franchir l'enceinte où il se cache aux yeux profanes, et même de ne pas regarder à travers les fentes du mur magique qui l'entoure. En faisant cela, on peut végéter très confortablement sous la protection du gouvernement russe. A-t-on, en outre, l'intention d'entrer à son service, de se dévouer à lui corps et âme, on peut compter qu'il acceptera l'offre et qu'il récompensera non seulement le dévouement (car celui-ci, il l'exige sans exception de tous ceux qui sont sous ses ordres), mais même les talens, les connaissances et l'habileté réelle, et, si l'on en a, on peut être sûr de monter aussi haut qu'on le voudra; les exemples en sont extrêmement fréquens.

De cette manière, la Russie est parvenue à former, dans l'armée et dans la diplomatie, un noyau si nombreux de fonctionnaires capables, qu'aucun État, l'Angleterre seule exceptée, n'en possède autant. Un très grand nombre de ces employés, et peut-être la plupart, sont d'origine étrangère, mais la discipline bureaucratique en Russie est si bonne que la qualité d'étranger ou une extraction basse ne diminuent ni l'estime, ni la considération, ni l'obéissance dues au fonctionnaire. La capacité et les talens ont des droits réels en Russie, car c'est par eux qu'elle a vaincu ses ennemis, qu'elle s'est agrandie et qu'elle est devenue une puissance européenne du premier ordre.

Jetons un coup-d'œil sur l'autre côté du système russe; là se trouve la crainte de la liberté qu'on regarde comme destructive de la puissance. Examinons-en les conséquences. La Russie a d'abord empêché la diffusion des lumières parmi la masse du peuple, de sorte que celle-ci se trouve encore sur le même point que le bétail, dont elle a l'ignorance et les vices. Tout extrême fait naître un extrême opposé; aussi l'existence de cette masse incivilisée a-t-elle donné lieu à la formation d'une classe de seigneurs qui, au fond,

a de l'affinité avec la multitude, mais qui, quant aux dehors, est aussi polie que celle-ci est grossière et repoussante. La civilisation russe s'est bornée à l'extérieur; le métal n'est pas devenu compacte, fort et pur; mais il est devenu au plus haut degré souple et susceptible de prendre toutes les formes et surtout un beau poli. Que son intérieur soit poreux et dépourvu de solidité c'est là une chose dont personne ne s'enquiert ni ne s'occupe. La bureaucratie russe qui, à peu d'exceptions près, se compose d'individus de la classe plus polie, possède de l'habileté jusqu'à un certain point, mais peu de connaissances solides et de valeur intrinsèque; en revanche, elle entend parfaitement bien ses propres intérêts et ne manque jamais de moyens pour se procurer de l'avancement. Cependant il est vrai qu'il y a, sous ce rapport, des exceptions honorables; que, dans la haute administration, on trouve des hommes aussi distingués par leurs connaissances que par leur caractère; que souvent des crimes commis par des employés subalternes ont été punis sans acception de personne ni de rang, et quelquefois même avec barbarie et cruauté. Mais la bureaucratie russe qui forme pour ainsi dire un seul et vaste réseau, rend ces cas-là sinon rares, au moins beaucoup plus rares qu'ils ne devraient l'être en raison du grand nombre des crimes. Comment se faire jour à travers le mur d'intrigues, de servilité et d'égoïsme qui entoure les puissans? Comment exposer des plaintes et prouver des injustices, lorsqu'il est impossible de s'approcher du chef, et que même ceux qui l'environnent à une grande distance ont intérêt à ce que la vérité ne parvienne point à ses oreilles, ou vendent leur coopération au poids de l'or?

Contre les méfaits des employés de l'État, on a, dans d'autres pays, une ressource infaillible, la liberté de la presse. La Russie y a renoncé; et si, par là, elle a obtenu l'avantage de poursuivre ses plans, sans qu'ils soient épiés ou critiqués, elle est, de l'autre côté, privée de

l'avantage peut-être plus grand de connaître sa propre position et sa force ou sa faiblesse réelles. Le gouvernement russe méprise les droits de l'homme. Il ne voit dans l'homme que l'instrument de ses projets, qu'une machine dont il a besoin pour son utilité, pour sa sécurité ou pour son plaisir. Ceux dont il ne peut faire usage ne sont pour lui qu'une puissance inanimée qui met en mouvement la machine de l'État, et qu'il estime à l'égal de l'eau, de la vapeur ou de l'animal qui fait tourner une roue motrice.

De cette manière, la Russie s'est privée de l'avantage qu'on tire de la valeur de l'homme, de la force morale qui constituent la véritable puissance des États. Elle ne connaît maintenant d'autre force que le fouet qui fait marcher le bétail; d'autre habileté que la main qui manie. Il ne faut pourtant pas croire que la nation russe soit entièrement dépourvue de toutes les vertus. On trouve, et assez fréquemment, de la bienveillance, de la philanthropie, de la justice et de la générosité, tant chez les hommes d'État russes que chez les simples particuliers, et la vie privée et publique des sujets du czar n'est pas une série non interrompue de cruautés d'un côté et de misère de l'autre. Si nous avons chargé notre tableau de couleurs sombres, ça été seulement parce que nous voulions exposer les principes généraux du gouvernement russe. La majeure partie du peuple n'a ni volonté ni droits; elle n'a qu'un seul devoir à remplir, mais qui suffit pour tout; c'est l'obéissance. Tout ce qu'elle peut obtenir de liberté personnelle ou de propriété, de jouissances de la vie, de justice, d'estime, n'est qu'un don volontaire, une faveur, une grâce qu'on lui accorde. On appelle l'obéissance du peuple, son amour pour le monarque, mais elle n'est en effet, que la soumission instinctive de l'animal, le résultat de la nécessité, et aveugle comme celle-ci. Je ne regarde pas le gros de la nation russe comme obligé, ou ayant le droit de penser et d'examiner, car lui-même se croit tenu d'obéir, comme le coin obéit à la massue qui le

frappe, sans s'occuper de ce qu'il fend ou détruit en s'enfonçant. En considérant le gouvernement russe dans sa vie publique, c'est-à-dire dans ses actions, on trouvera qu'il tire à peine parti des ressources que l'immense empire lui offre, et cela pour beaucoup de raisons, d'abord parce qu'il n'ose pas le faire, ne sachant jusqu'à quel point on peut tendre l'arc sans le briser; enfin, parce que le vaste réseau de la bureaucratie accroche la plus grande partie de ses ressources, et que le gouvernement ne peut opérer qu'avec les talens qu'il a pu s'approprier dans la haute administration, et qu'il sait utiliser. Il recueille ainsi, à la fois, la bénédiction et la malédiction de son système, c'est-à-dire les avantages de ce que celui-ci a de bon, et les préjudices de ce qu'il a de mauvais. Ceci deviendra plus clair par ce que nous dirons plus tard. UN SUÉDOIS.

(La suite au prochain numéro.)

PHILOSOPHIE POLITIQUE.

DE LA LIBERTÉ.

Quel est, parmi les hommes, celui qui jouit de la liberté la plus étendue? C'est le franc scélérat, qui, donnant un libre essor à tous les caprices de sa volonté, autant que l'action peut seconder le désir, brise tous les liens intérieurs et extérieurs, qui le gênent et le retiennent.

L'homme de bien n'a point, à beaucoup près, une liberté aussi complète; car, même en l'absence de toute contrainte extérieure ou sociale, il a toujours un maître absolu :

ce maître que Dieu lui a imposé, c'est la raison qui ne fléchit pas. Dans l'état de simple nature quel est donc le plus esclave des hommes? C'est bien certainement celui qui a reçu la raison la plus puissante; celui qui s'est donné la morale la plus sévère; car un tel homme se refuse plus que tous les autres; il s'impose à lui-même un plus grand nombre de lois et de contraintes; il ne se permet pas bien des choses que les autres veulent et se permettent. Cet homme, pourtant, quoique, dans le fait, le moins libre de tous, quoique subissant un esclavage plus dur, plus complet, est cependant un homme modèle; il est un type de perfection dans son espèce. Pour les païens il serait un héros, les chrétiens l'appellent un saint, les philosophes un sage. La servitude à la raison est donc une chose encore plus excellente qu'une liberté entière ou sans bornes; et cette excellence, qu'on le remarque bien, est d'autant plus grande qu'une telle servitude est plus rigoureuse, et par conséquent que la liberté est moindre. Ainsi, lorsqu'on fait abstraction des liens sociaux ou des obligations additionnelles que la société nous impose, l'idéal de la perfection ou du progrès pour l'humanité, loin de se trouver dans l'exercice le plus étendu et le plus indépendant possible de ce qu'on appelle le libre arbitre, se trouve dans la contrainte la plus grande possible exercée par la raison sur la liberté naturelle; et, dans la charte de la nature, ce que l'homme doit chercher avant tout est précisément le contraire de ce qu'il cherche dans les chartes artificielles des temps modernes : car en celles-ci il demande à grands cris le sacrifice le moindre possible de ses pouvoirs physiques; mais la charte de la nature lui a octroyé un *minimum* de liberté qu'il ne peut dépasser sans manquer à la loi qu'il porte écrite dans son cœur, sans forfaire à ses devoirs.

Maintenant, mettons de côté le code naturel, et après avoir rétabli la société, replaçons-y l'homme. Mais, d'abord, commençons encore par une demande. Qu'est-ce que l'état

social? Ne venez plus me dire, avec une école depuis longtemps jugée et rabaissée à sa juste valeur, que c'est uniquement le résultat d'un contrat tacite ou exprès de plusieurs familles humaines, réunies dans un but commun de conservation, d'intérêt, d'agrément, d'aide réciproque. Grâce à Dieu, nous n'avons plus besoin aujourd'hui de prouver longuement qu'une telle définition est tout-à-fait erronée et défectueuse; la vérité a survécu aux sophismes du XVIIIe siècle. La science a fait justice de l'erreur et donné définitivement son arrêt. Non, l'état social n'est point la conséquence d'un simple contrat, mais une nécessité de la nature humaine. C'est à la fois l'effet d'un instinct irrésistible, d'un besoin vivement senti, une condition de perfectionnement, une loi de la raison. Les hommes se rassemblent parce qu'ils sont hommes, comme les lions vivent solitaires parce qu'ils sont lions. Ils se rassemblent comme les abeilles, les fourmis, les castors, par une force cachée de sympathie, par une loi d'attraction morale qui les pousse les uns vers les autres; mais ils se rassemblent encore parce que leur raison, loin de s'opposer à la contrainte de la nature, l'approuve, la ratifie, et y ajoute tout le poids de son autorité.

Malheureusement nous sommes des animaux d'une nature complexe, doués de facultés qui, parfois, luttent ensemble et s'entrechoquent. D'un côté, nous avons le libre arbitre que nous nommions plus haut; de l'autre côté, nous possédons l'intelligence avec sa lumière directrice, et, en dehors de l'intelligence, quelques penchans irrationnels qui nous entraînent. Le libre arbitre, pour être libre, n'en est pas moins un serviteur, mais serviteur capricieux, mutin, insoumis, inconstant, qui a toujours besoin d'un maître, et qui obéit, tantôt aux penchans naturels, tantôt à la raison. Les penchans irrationnels ne devraient jamais commander au libre arbitre qu'en sous-ordre, et sous la haute direction de la partie intelligente et raisonnable; mais le plus souvent ils ne se contentent pas de ce rôle subalterne; et alors, eux

aussi ils s'émancipent, ils se mutinent, ils représentent l'élément anarchique de l'humanité, séduisent le libre arbitre et règnent de fait sur l'homme. La raison est le roi légitime, mais roi trop fréquemment détrôné, et, qui pis est, détrôné par sa propre faute; car notre faible intelligence ne sait pas toujours ce qu'elle doit commander ou défendre. Aussi, la révolte et l'anarchie tendent continuellement à s'imposer au cœur de l'homme, soit qu'il reste isolé dans l'état sauvage, soit qu'il consente à se réunir avec ses semblables en corps de nation; et la société ne répond pas à beaucoup près, au type que la nature a tracé dans ses lois éternelles.

Si nous étions tels que nous devrions être, maîtrisés toujours par la raison et ne cédant aux penchans naturels qu'autant que la raison l'accorde; si, en outre, la voix de cette maîtresse unique était en tout et partout bien explicite, bien positive et bien intelligible, rien ne serait plus facile ni moins conventionnel que l'établissement d'un état social et de sa charte. Cette charte ne pourrait guère différer de la charte de la nature dont je parlais au commencement de mon article, et n'aurait pas besoin d'être formulée ni écrite, car, nous tous, nous la trouverions gravée au fond de notre âme, où nous l'entendrions nous parler à tout instant comme une voix amie pour nous conseiller et nous régir. Une liberté garantie, un pacte social, serait alors une absurdité, un non sens; et puisque rien ne serait laissé au caprice du libre arbitre, celui-ci serait complètement asservi à la partie intelligente et raisonnable. Il n'y aurait de véritable liberté que pour les actions entièrement indifférentes, si, toutefois, il y a jamais des actions qui méritent ce nom; pour toutes les autres l'homme se sentirait esclave du devoir, et se complairait dans son esclavage; la loi deviendrait inutile; rois et sujets, si toutefois des rois existaient encore, administrateurs et administrés, sauraient toujours ce qu'ils se doivent mutuellement, et ils satisferaient en tout temps

et tous à leur dette; il y aurait fraternité, harmonie, concorde universelle, et personne n'aurait à se plaindre de voir attenter à ses droits. Mais, hélas! ce n'est pas ainsi que tout se passe dans ce triste monde : on est partout plus ou moins en révolte contre la raison et contre son code; aussi, du côté des individus, a-t-on exigé d'avance qu'il soit mis, par la société, le moins d'entraves possible à cette malheureuse faculté donnée à l'homme de s'écarter, par son libre arbitre, autant qu'il le veut, de la raison et de ses règles; *et vice versâ* du côté de ceux qui représentent et résument le pouvoir suprême, c'est-à-dire l'autorité directrice et conservatrice de la société, on a senti la nécessité de lutter contre les prétentions exagérées des individus et contre leur tendance à un affranchissement qui, profitable à chacun en apparence, nuirait, en réalité, à tous. De là cet antagonisme inévitable entre l'autorité dirigeante du corps social et ceux qui, malgré eux, s'y voient soumis et assujettis; de là, les querelles et les récriminations mutuelles; de là, la nécessité d'un code, d'une charte, ou, si l'on veut, d'un pacte social, autant dans l'intérêt des individus que dans celui de ceux qui sont appelés à les régir. Et puisqu'une charte ou un code est nécessaire dans notre condition de nature corrompue et dégénérée; puisqu'un pacte social est désormais exigé par tous d'un commun accord, qu'il existe donc, et qu'on travaille à le rédiger. Mais de quel principe partirons-nous pour l'élaborer tel que la philosophie le réclame? *Hoc opus, hic labor.*

De nos jours, dans ce siècle, qu'on appelle avec orgueil le siècle de la civilisation et du progrès, on a fait une méprise même en posant le problème. Au premier abord, on a commencé par écarter la raison et ses lois. Personne n'a voulu remonter *ad ovum*. On est parti de certaines suppositions qui ne s'appuient sur rien, et l'on s'y est arrêté comme sur des bases bien fermes. Ainsi, on a commencé par établir, sous la forme d'axiome, cette prétendue vérité

primitive : La souveraineté, c'est-à-dire le droit *absolu* de législateur et de roi, appartient au peuple. Puis, comme le peuple se compose de millions d'individus qui, malheureusement, ne sont pas plus d'accord entre eux que ne le sont les princes ou les magistrats, du premier axiome on a tiré cet autre : que le peuple souverain c'est la *majorité*; mais, comme il fallait encore trouver une méthode pour déterminer et constater convenablement, au moment du besoin, cette majorité dominante, on est allé jusqu'à reconnaître en principe, la nécessité du *suffrage universel*, c'est-à-dire du suffrage recueilli *per capita*. Du moins, aurait-on dû se montrer conséquent jusqu'au bout, et puisqu'on donnait au peuple ou à sa majorité souveraine le droit absolu de se gouverner comme bon lui semble, on aurait dû réserver à ce peuple et à cette majorité le droit de statuer lui-même quelle est la mesure de liberté et de garanties qu'il veut; quel est la charte qui lui convient et qu'il doit obtenir? Mais les modernes théoriciens se soucient peu des contradictions dans lesquelles ils tombent. Ils ont fait roi absolu le peuple ou sa majorité, et, néanmoins, ils ont la prétention téméraire de lui dicter des théories et des règles, de lui présenter un code tout fait, de le lui imposer. Cependant, dès que le peuple ou sa majorité proteste contre ce qu'on lui prescrit, dès que ceux qui le proposent sont devenus par conséquent minorité plus ou moins imperceptible, ils devraient d'après leurs principes subir la loi du seul souverain qu'ils reconnaissent, et ne plus parler de leur code désavoué. Mais ils deviennent rebelles à cette même autorité souveraine qu'ils se sont faite, et ils détruisent tout-à-coup le trône qu'ils avaient élevé avec tant d'enthousiasme et proclamé avec tant de morgue! Rétablissons la vérité méconnue, et faisons justice de l'erreur, sans nous inquiéter de l'autorité ni du nombre de ceux qui la professent.

1° La souveraineté *absolue* n'appartient pas plus à une majorité qu'à une minorité, à un peuple qu'à un individu.

Elle appartient de droit à la *raison universelle*, c'est-à-dire qu'elle n'existe pas dans l'homme isolé ou réuni à un nombre plus ou moins grand de ses frères; mais elle se trouve hors de l'humanité, en Dieu qui se manifeste en nous par la loi qu'il a gravée dans notre cœur. Dieu donc, ou sa loi, est le seul et véritable souverain. Il est le souverain dont relèvent aussi bien les rois que les peuples.

C'est la loi dont nous parlons qu'on peut appeler *sens commun, raison universelle*, condition de la société imposée à l'homme, à laquelle il n'est pas libre de toucher ni d'attenter d'une manière quelconque. C'est cette loi que les rois et les peuples sont appelés à appliquer, mais non pas à modifier et à changer. Qu'on soit minorité ou majorité, sujets ou princes, individus ou masses, on est légitime dès qu'on observe cette loi, dès qu'on parle et qu'on agit en son nom; on est illégitime dès qu'on l'altère, dès qu'on l'attaque et qu'on la viole.

2° Tout en avouant qu'il faut un interprète de la raison universelle ou de la loi du ciel, et que cet interprète est de droit ministre de Dieu et son vice-roi sur la terre, comme nul individu, nulle association d'individus, nulle majorité n'a le privilége heureux d'être toujours bon interprète, mais tous plus ou moins fréquemment se trompent dans leurs interprétations, et bien souvent violent, faussent ou altèrent les lois éternelles de l'humanité, il n'est point ici bas d'homme ni d'association d'hommes qui puisse de plein droit s'arroger, comme lui appartenant en propre, la qualité de vice-roi légitime de la divinité et l'autorité de son mandataire. On est donc contraint de conclure que Dieu n'a pas constitué sur la terre de mandataire ni de vice-roi permanens (1). S'il s'en présente, ils sont des Messies; et les Messies, où sont-ils de nos jours? Il y a des vice-rois de

(1) L'auteur n'entend pas parler ici de la vice-royauté spirituelle. (Note du R.)

fait, qui se confondent avec ceux de droit tant qu'ils sont les organes de la raison universelle, mais, en elle-même, la vice-royauté de droit est flottante, et plane sur l'humanité, sans daigner se poser sur elle. Dieu l'a permis ainsi. Sa vice-royauté n'est attachée ni à tel individu, ni à telle majorité d'individus. Elle passe du prince au sujet, du sujet au prince, des majorités aux minorités, *et vice versâ*. Là où elle s'arrête, elle ne constitue pas constamment le pouvoir, mais elle constitue la légitimité qui ne règne pas toujours. Aussi y a-t-il, dans les sociétés humaines de fréquens interrègnes et pis encore. La tyrannie s'y intercale à la royauté légitime. Souvent l'homme détrône Dieu, et il paie sa félonie par ses misères.

3° Mais, bien que la raison universelle n'ait point d'organe constant sur la terre, et qu'elle promène assez ordinairement hors du trône sa royauté méconnue, il n'est pas moins vrai que c'est toujours par la faute de l'homme qu'un tel malheur arrive. La raison universelle n'est pas quelque chose d'insaisissable et d'incertain, car on sait où la trouver, si nos passions ne nous aveuglent point et ne nous égarent point dans sa recherche. Evidemment, cette raison, que nous appelons universelle, n'est pas la raison individuelle, car celle-ci est quelque chose de bien pauvre, de bien trompeur, de bien faillible. La raison des individus n'est point une raison unique et commune, mais une raison changeante et variable autant que les individus eux-mêmes; éclairée dans les uns, bornée et insuffisante dans les autres; ici régulière, complète, lucide; là ténébreuse, anormale, imparfaite; tantôt relevant l'homme vers sa nature divine, tantôt le rabaissant à la condition de la brute. Ce n'est pas une seule raison, mais une multitude infinie de raisons, peuple inquiet, turbulent, anarchique, plus apte à représenter le chaos et les aberrations de l'enfer, que ce rayon céleste qui devrait briller sur notre front avec un éclat tout pur et sans ombre. Autant il faut en dire des raisons collectives de ces majo-

rités factices, attachées à tel pays, à telle époque; majorités capricieuses et non moins inconstantes que les individus. Qu'est-ce, en effet, que ces majorités appartenant à un temps donné, à un peuple, à une école, à un parti, à une communauté quelconque d'intérêts, d'éducation, d'habitude? Qu'est-ce que ces majorités influencées et déterminées par des circonstances passagères, par des passions, par des préjugés temporaires et locaux? Qu'est-ce, enfin, que ces majorités qui peuvent avoir contre elles d'autres majorités passées ou contemporaines, et qui seront peut-être plus encore en contradiction avec les majorités des âges futurs? La raison véritablement universelle n'appartient pas à une époque plus qu'à une autre. Révélée par la majorité constante, ou presque constante, de tous les siècles, de toutes les nations; éclipsée quelquefois pendant une période plus ou moins longue, elle peut manquer chez un peuple à une époque de barbarie, de corruption, de malheur; mais elle revient toujours d'elle-même, et brille d'une lumière plus éclatante chez les différentes familles humaines, à l'âge heureux de leur moralité la plus grande. Ce n'est pas du dédale de quelques discours de sophistes, ou de quelques raisonnemens contradictoires et spécieux de philosophes, qu'elle peut sortir, et ce n'est pas à travers de longues argumentations qu'on arrive jusqu'à elle. Dieu l'a rendue beaucoup plus accessible à l'homme de bonne foi qui la cherche avec simplicité et droiture. Il la trouve debout sur l'autel de son intelligence, où elle est prête à lui répondre sous la forme d'une naïve inspiration de l'âme lorsque celle-ci est interrogée en faisant appel à ses instincts les plus nobles. Alors elle se manifeste comme l'expression du sens commun. Il n'y a que les méchans qui ne la voient pas. Les hommes de bien la reconnaissent toujours à ses caractères divins, et, d'un mouvement spontané, tombent en adoration devant elle. Oui, cette raison universelle qui constitue la loi de Dieu n'est pas toujours présente à nos regards. Souvent, peuples et

individus, majorités et minorités, semblent l'ignorer ou la méconnaître; mais elle est pourtant toujours au fond de notre cœur. Si, à l'heure du besoin, il y a des gens qui ne la trouvent pas, c'est qu'ils ne l'ont point cherchée là où elle demeure.

4° C'est, toutefois, un fait, je dois le répéter encore, que nul homme, ici bas, n'a constamment l'intelligence complète de cette raison si précieuse. Soit faute, faiblesse, ou mystérieux arrêt de la Providence, tous, sur la terre, nous paraissons parfois oublier la loi de Dieu, nous errons dans ses applications, et nous avons l'air de ne pas la comprendre. Il faut pourtant une autorité supérieure parmi les hommes; il faut un gouvernement, une royauté conditionnelle, s'il ne peut pas y avoir de royauté absolue; et c'est la raison universelle elle-même qui nous l'enseigne par une de ses manifestations les moins controversées, les plus constantes. Il est évident pour tous, que puisqu'il n'est pas entré dans les plans de la Providence qu'il y eût des organes permanens de cette raison supérieure, il est du moins du devoir des hommes de rechercher cet arrangement de la société qui rend les chances de l'erreur moins fréquentes. Quel sera cet arrangement? De là les grandes et ardues questions sur la forme de gouvernement la plus parfaite, sur l'autorité constituante, sur les droits du peuple, sur les différens genres de garantie que ceux qui doivent obéir peuvent exiger de ceux qui commandent... Ces questions, et d'autres semblables, nous mèneraient trop loin. Peut-être les traiterons-nous ailleurs. Maintenant je reviens à la liberté envisagée dans l'état social et dans les modifications qu'elle exige par suite d'un tel état. Mais l'exposition, même abrégée, de mes doctrines à ce sujet, demande quelques développemens assez étendus. Je réserve donc à un autre article la discussion importante dans laquelle je me suis engagé en consultant sans doute trop peu :

Quid valeant homini vires, quid ferre recusent.

F. Orioli.

VARIÉTÉS.

L'italie Militaire.

En publiant, il y a peu de temps, quelques lignes sur l'ouvrage du général Coletta, je disais qu'en écrivant l'histoire de son pays on fait une œuvre nationale et louable, parce que l'histoire, en nous faisant connaître les vertus et les erreurs des hommes, nous met à même de savoir ce qu'il faut suivre et ce qu'il faut éviter. Le général Guillaume Pépé, patriote et militaire distingué, un des braves des armées du prince Eugène et de Murat, a non seulement atteint ce but, mais a fait mieux encore. Après avoir combattu et souffert pour la cause de l'indépendance italienne, à laquelle il est entièrement dévoué, il s'est occupé sur la terre d'exil à se rendre utile à sa patrie, en cherchant à l'instruire, et à lui indiquer plus directement la marche qu'elle a à suivre pour reconquérir son indépendance, et ce qu'elle doit faire pour défendre ses intérêts nationaux.

Cet illustre proscrit, qui a publié, il y a environ trois ans, un intéressant mémoire sur les *Moyens qui peuvent conduire à l'indépendance italienne*, vient de faire paraître un nouvel ouvrage, intitulé *l'Italie militaire*, dans lequel des vues pleines de justesse sur l'organisation d'une force militaire destinée à protéger la liberté italienne, et d'excellentes instructions sur les principaux points de défense que présente le sol de l'Italie, se trouvent unies aux plus nobles et plus louables sentimens. Je vais tâcher d'indiquer ici les principales idées de cet ouvrage, auquel l'expérience et le savoir de l'auteur donnent la plus grande autorité ; de cet ouvrage, pour lequel la presse a retenti d'éloges mérités, ce qui ne

laisse pas que de nous inspirer, à nous Italiens, un peu d'orgueil, car l'auteur est un des généraux les plus distingués de l'Italie, un de nos plus illustres exilés politiques.

L'Italie militaire peut être divisée en deux parties principales. L'auteur examine d'abord le sol italien sous le point de vue militaire, et parcourant en stratége les différentes provinces, il recherche de quels remparts naturels elles sont couvertes, et fait voir les grands avantages que la péninsule italienne pourrait tirer de sa configuration et de ses localités. Il développe ensuite les principes des institutions militaires que l'Italie devrait adopter pour défendre et son indépendance et sa liberté. Mais avant de commencer l'examen de cet ouvrage, il est nécessaire de dire qu'en émettant ses idées l'auteur suppose l'Italie libre et indépendante. Ses vues ne doivent donc pas être jugées d'après l'état actuel de ce pays. L'heure de la délivrance n'a pas sonné encore pour notre patrie; mais il ne faut qu'un instant pour que cette heure si impatiemment désirée se fasse entendre : « Et lorsque les événemens s'accomplissent, dit l'auteur, le temps des méditations est passé; celui de l'action est arrivé. » Ainsi il n'attend pas que sa patrie soit indépendante pour songer aux moyens par lesquels elle doit assurer sa liberté. En jetant un coup-d'œil rapide des Alpes à Trapani, l'auteur prouve que « la nature et l'art semblent, comme à l'envi, contribuer à rendre le sol de l'Italie plus propre qu'aucun autre, en Europe, au système défensif. Depuis l'extrême frontière septentrionale, entre l'Italie et le Var, jusqu'à l'angle le plus reculé de la Sicile, on compte environ 500 lieues de marche militaire. L'Italie, que la mer borde dans toute sa longueur et de chaque côté, ne présente aux troupes, dans les lieux où elle s'étend le plus en largeur, que quelques journées de marche. Sur les points où elle est le plus resserrée, un jour suffit pour passer d'un rivage à l'autre. Autour de ce littoral s'élèvent, en grand nombre, des places de guerre, dont les unes ne contien-

draient qu'une garnison de force médiocre, mais dont les autres peuvent recevoir de nombreux bataillons. Beaucoup d'autres places pourraient être construites ou réparées. Les Apennins, qui divisent l'Italie depuis les Alpes jusqu'à Reggio, et du détroit de Messine au cap Lilibée, ne sont praticables à l'artillerie et aux chariots que sur très peu de points ; partout ils présentent, à des corps faibles ou à des combattans repoussés, des positions qui les couvrent, ou des retraites certaines, et dans toute leur longueur un sol plus ou moins accidenté, mais toujours favorable aux combinaisons stratégiques. »

Passant ensuite à l'examen des localités de chaque province, il y trouve des moyens de défense étendus et variés. Dans la Lombardie et les États vénitiens, de vastes lacs, des rivières larges et profondes, un terrain coupé par des canaux, des fossés bordant les rues, des champs plantés d'arbres, couverts de broussailles, ou coupés de rizières, de façon que l'artillerie et la cavalerie ne pourraient que très difficilement y manœuvrer. En Piémont, le Pô et des places fortes ; en arrière, les positions des divers embranchemens des Apennins, la rivière de Gênes, et Gênes elle-même, qui suffirait à elle seule pour ruiner et détruire toute une armée ennemie. Après le passage du Pô, Bologne, ayant des fortifications ou un camp retranché, devient le principal point stratégique de toute opération ultérieure, car elle est garantie à gauche et derrière par les Apennins, et à droite par l'Adriatique, d'où elle tirerait des secours, tandis que les grandes routes d'Ancône et du Fourlo assureraient, en cas de besoin, les mouvemens de retraite à l'armée. Plus loin Foligno qui, étant aussi fortifiée, comme Bologne, empêcherait l'armée ennemie d'avancer dans la péninsule. Outre Bologne et Foligno, le troisième barrage que l'Italie présente dans sa longueur, est Monte-Forte, qu'on pourrait rendre presque imprenable par des travaux de campagne. Et si l'ennemi parvenait même, par d'im-

menses sacrifices et à force d'audace, à franchir cet obstacle, la défense pourrait se renouveler à chaque pas dans la Basilicata et dans les Calabres. Enfin il resterait encore aux inébranlables et constans défenseurs de l'indépendance italienne un dernier et très puissant boulevard, l'île de Sicile, qui contient des positions de grande importance dans l'intérieur, et sur son littoral plusieurs villes maritimes très difficiles à prendre. Napoléon en parlant, dans son *Mémorial de Sainte-Hélène*, de la topographie d'Italie, émet sur sa configuration une idée qui est remarquable. « Cette singulière configuration, dit-il, a incontestablement contribué aux destinées de ce beau pays. Si la presqu'île, au lieu de 40 à 50 lieues de large, avait eu 90 à 100 lieues, et avait été moins longue de moitié, le point central aurait été plus rapproché de toutes les extrémités ; les intérêts seraient devenus plus communs ; la nation, répandue sur de plus petites distances, aurait eu plus d'uniformité ; elle aurait lutté avec plus d'avantages contre les actes qui tendaient à la morceler, et la force d'adhérence qui a constitué la France, l'Angleterre, l'Espagne, eût également agi sur l'Italie. » Mais si cette même configuration, d'après l'avis de l'illustre prisonnier de Sainte-Hélène, a été une des causes de son morcellement, elle peut aussi devenir, pour ceux qui en sauront tirer parti, un des plus puissans moyens pour s'opposer à une invasion étrangère. La démonstration des avantages que le sol italien offre pour une défense nationale est d'autant plus complète que l'auteur ne suppose pas seulement des fortifications élevées sur les principaux points qu'il indique, mais il suppose encore la mer libre et une marine nationale qui, unie aux forces de terre, concourt à la défense commune. Ces conditions une fois remplies, une armée ennemie ne se hasardera que bien difficilement à franchir la position de Bologne, en pénétrant en Toscane par la nouvelle route qui conduit de Modène à Pistoia, ou dans la Romagne par celle de Ferrare. Il n'y aura pas non

plus à craindre qu'un débarquement de troupes sur le littoral de l'Adriatique vienne couper l'armée qui se trouverait à Bologne, et empêcher l'arrivée des vivres et des fourrages. Ce que nous venons de dire de Bologne, on peut aussi le dire de Foligno, où l'ennemi ne pourrait que plus difficilement encore s'avancer dans la basse Italie, en tenant la route de Florence à Rome, par Siena, Radicofani, Acquapendente et Viterbe, ou bien, en suivant celle des Abruzzes, car ces routes sont de hautes montagnes couvertes d'obstacles, surtout pour une armée qui devrait être suivie d'artillerie, de bagages et d'équipages, que les Romains appelaient avec raison *impedimenta*. Je ne parlerai point de Monte-Forte, dont la position est assez connue. Le cas échéant, les Italiens doivent se battre jusqu'à la dernière extrémité, et surtout ne jamais désespérer de la cause sacrée qu'ils défendront. Mais il faut espérer que la lutte, une fois commencée au pied des Alpes, ne forcera pas à reculer jusqu'à l'autre extrémité de la péninsule, car une longue retraite des armées nationales, et l'occupation des deux tiers de l'Italie par une armée ennemie produiraient un effet moral fort désavantageux. Cet effet ne pourrait être paralysé que par une confiance extraordinaire, et d'héroïques efforts, qu'il faut éviter de rendre nécessaires; car, comme le dit l'auteur : « Dans les premiers temps de l'indépendance et de la liberté reconquises, les hommes appelés à diriger les affaires du pays doivent éviter les épreuves difficiles et les sacrifices trop pénibles. » C'est pour un motif semblable que l'auteur, en supposant toujours l'Italie entièrement libre, conseille à ses compatriotes de ne pas défendre de pied ferme les frontières de la péninsule; il pense que, malgré les obstacles naturels que les Alpes présenteraient aux ennemis, les Italiens doivent attendre pour les combattre qu'ils soient arrivés sur le territoire bolonais. J'avoue avec franchise que, dans cette partie, je ne partage pas entièrement l'opinion du général Pépé. Une fois toute

l'Italie libre, et les étrangers repoussés au-delà des Alpes, il me semble que les Italiens devraient faire tous leurs efforts pour interdire à l'ennemi le passage des Alpes, d'autant plus que, par la nature de nos frontières, nous avons en notre faveur les avantages de la localité. Je me contenterai de citer, à l'appui de ceci, les paroles de Napoléon lui-même. « L'Italie, dit-il, appelée par sa position et par l'étendue de ses côtes à être la dominatrice de la Méditerranée, n'aurait à craindre d'invasion que par les Alpes, plus faciles à défendre que toute autre frontière de l'Europe. Une vingtaine de places fortes, grandes et petites, suffiraient pour intercepter les débouchés des Alpes (1). » Il est vrai, ainsi que l'auteur le fait observer, que la défense d'une frontière est une opération difficile, même pour une armée expérimentée; à plus forte raison le serait-elle pour de jeunes soldats peu accoutumés aux combats. Mais lorsqu'on sera arrivé à la délivrance de toute l'Italie, nos armées ne seront plus novices; elles auront certainement eu plusieurs combats à livrer, car il faut convenir qu'il est peu probable que l'Italie soit tout d'un coup libre, des Alpes à Trapani. Malheureusement les États Lombardo-Vénitiens ne pourront se soustraire à la domination autrichienne que lorsque les forces des autres provinces italiennes, devenues libres, se réuniront aux efforts de ces populations pour chasser au-delà des Alpes l'oppresseur commun. C'est surtout dans ce cas-ci que les idées du général Pépé sont utiles; il conseille de ne pas entreprendre de chasser les troupes allemandes de l'Italie tant que les Deux-Siciles n'auront pas pris l'initiative de l'attaque, et commencé ce mouvement qui, en s'avançant toujours vers le nord de la péninsule, augmentera de force et de consistance. C'est alors que, d'après les instructions de l'auteur, les Italiens devront profiter des positions favorables que le sol et la configuration du pays offrent pour

(1) *Mémorial de Sainte-Hélène*, tom. VI; *Topographie d'Italie.*

livrer bataille et vaincre l'ennemi. De sorte que, lorsqu'on arriverait au fait de l'accomplissement de l'indépendance de l'Italie entière, on aurait des armées italiennes aguerries, habituées au feu, et capables de défendre avec succès le passage des frontières à l'étranger. Si malheureusement celui-ci parvenait cependant à pénétrer de nouveau dans la péninsule ; si, par la force des événemens, on était obligé de se replier vers l'Italie centrale, alors Bologne, Foligno et Monte-Forte, fortifiés par quelques travaux de campagne, seraient, sans aucun doute, des barrières qui arrêteraient l'ennemi, et où on pourrait le combattre. Et ici aussi je répéterai avec l'auteur que « si nous sommes menacés d'une guerre d'extermination, nous devons nous rappeler que la *dernière* ressource de l'Italie ne se trouve pas sur sa frontière, mais dans sa citadelle ; non pas aux Alpes, mais en Sicile, mais dans les Calabres, premier rempart de cette île. »

Les idées et les conseils que renferme cette première partie de l'ouvrage que nous analysons sont sans doute justes et utiles ; mais en passant à la seconde partie, où il est question de l'organisation militaire à donner à l'Italie devenue libre, les vues de l'auteur sont encore plus nouvelles et plus remarquables. On a introduit dans toutes les institutions des réformes libérales adaptées aux progrès et à la civilisation du siècle ; l'organisation militaire seule n'a pas reçu le même perfectionnement. On a cru, et l'on croit encore, que pour soumettre le soldat à une bonne discipline, que pour obtenir de lui la régularité et la promptitude des actions, il doit être un automate, que la crainte du châtiment ou l'espoir d'une récompense fait agir. Le général Pépé a émis à cet égard des idées d'innovation conformes au progrès des institutions politiques. Il veut, comme avant lui le voulait un de nos grands Italiens, Machiavel, il veut, dis-je, des soldats citoyens, car la défense de l'indépendance et de la liberté de la patrie ne sera jamais bien confiée à

ses habitans qu'en créant parmi les populations italiennes les mœurs civiques et l'esprit militaire. Il veut que les soldats italiens soient des citoyens, et qu'ils puissent dire : C'est moi, c'est ma famille que je protége ; c'est pour défendre ses intérêts et les miens que je porte les armes. »

La seconde innovation qu'il se propose d'apporter à l'organisation militaire est l'introduction du principe d'élection et du jury pour l'avancement et les récompenses. Mais il ne pose pas ce principe d'une manière absolue, comme on a semblé le croire. La tâche du jury des différens corps ne consisterait qu'à former une liste, par rang d'ancienneté, de ceux qui se seraient le plus distingués par leurs services. Les examens, ainsi que l'instruction et les autres qualités prescrites par la loi, feraient toujours partie des élémens nécessaires à l'avancement et à la promotion. En parlant plus spécialement des forces de l'Italie, l'auteur la suppose divisée en provinces, districts, arrondissemens et communes. Les forces de terre seraient aussi divisées en *gardes nationales*, *milices*, et *troupes de ligne*. La garde nationale se composerait de tous les citoyens de dix-huit à soixante ans, elle serait divisée en garde active et en réserve. Dans la formation de cette garde nationale, l'auteur ne s'éloigne pas beaucoup des ordonnances françaises, mais il en confie entièrement l'organisation au jury ainsi qu'à des autorités électives. La milice serait portée à 300,000 hommes, qui seraient pris parmi ceux de vingt à trente-cinq ans, tant dans la garde nationale active que dans la réserve.

La garde nationale active de toute l'Italie pourrait monter à 2,000,000 d'hommes, et la réserve à 1,000,000. Ce total de citoyens serait la base des forces publiques de terre, puisqu'elle fournirait les milices et les troupes de ligne. Enfin l'armée de ligne, ou armée permanente, serait divisée en légions, dont chaque province aurait la sienne. Si les provinces italiennes suivaient la proportion des départe-

mens français, on obtiendrait environ soixante légions. Chaque légion serait composée de trois bataillons d'infanterie, de deux escadrons de lanciers, d'une compagnie de sapeurs. Les soldats faisant partie de ces légions auraient été désignés par le sort parmi les hommes âgés de vingt-trois à trente-cinq ans. Ils seraient assujettis au service, de façon que chaque légionnaire aurait fait préalablement le service dans la garde nationale, et ensuite dans les milices.

L'auteur remarque et réfute ensuite les objections qui pourront être faites contre cette organisation de légion par province. L'un des motifs qui avait jusqu'à cette heure fait suivre un autre système, est que l'on savait, par expérience, que toutes les provinces ne donnent pas également des soldats actifs, courageux et disciplinés ; que les habitans d'un pays sont plus aptes au service de la cavalerie, d'autres plus propres à faire des chasseurs. Aussi les chefs d'armées ont-ils jugé convenable de mêler les faibles avec les forts, et de prendre dans les différentes provinces les hommes les plus capables de faire tel ou tel service. Nous laisserons aux hommes de l'art à prononcer sur cette question.

L'Italie peut avoir, de l'avis même de Napoléon, une bonne armée de 300,000 hommes. Mais d'après le système proposé par l'auteur, l'Italie ayant un gouvernement franchement et réellement libre, ainsi qu'une bonne organisation de gardes nationales et de milices, l'armée permanente ne monterait qu'à environ 150,000 hommes ; et si cette force était organisée et disciplinée, comme le désire le général Pépé, elle serait sans doute plus utile à l'Italie, et deviendrait une meilleure garantie de son indépendance que 300,000 hommes organisés d'après le système adopté par les autres puissances de l'Europe.

L'état militaire actuel de l'Italie présente, d'après l'excellent ouvrage du général Oudinot, qui, en observateur judicieux et sincère, en a visité dernièrement tous les États, un

chiffre de 149,790 hommes, et 14,019 chevaux, sur le pied de paix, et de 170,000 hommes, et 22,000 chevaux sur celui de guerre; c'est-à-dire 86,000 hommes et 10,000 chevaux pour les États de la Sardaigne, 60,000 hommes et 1,500 chevaux pour le royaume Lombardo-Vénitien, 32,000 pour les États du pape, et le reste pour les autres États secondaires de Parme, de la Toscane, Lucques et Modène. Tous ces États ont, dans ce moment, à peu près la moitié de ces forces sous les armes. Mais leur organisation est tout-à-fait différente de celle que l'auteur proposerait pour toute l'Italie libre et unie.

L'auteur termine son ouvrage en démontrant l'aptitude des Italiens au métier des armes. La valeur des anciens peuples de l'Italie, des Étrusques, des Romains, et des Italiens du moyen âge, est tellement hors de doute, que personne ne le conteste aujourd'hui. Il est bien reconnu que l'Italie a été l'école militaire des autres contrées de l'Europe; même après avoir cessé d'être guerrière, elle a ouvert les pages de son histoire aux noms héroïques d'Alexandre Farnèse, Eugène de Savoie, Montecuculli, Trivulzi, Pescaire, Spinola et Piccolomini. Depuis les revers que la péninsule italienne a essuyés dans ces derniers temps, une opinion défavorable a malheureusement prévalu; cette nation, à ce que l'on suppose, a perdu son aptitude guerrière. Le général Pépé s'empresse de répondre à cette opinion erronée, que les vertus des peuples sont le résultat de la sagesse de leurs lois. Mais les mêmes lois opèrent des effets plus ou moins prompts, plus ou moins remarquables, selon que les circonstances et le climat sont plus ou moins favorables au développement de nos organes. Les lois varient selon les temps, le climat ne change jamais; ainsi, en Italie, où l'on respire un air imprégné de vie, où l'homme naît intelligent, actif, svelte, persévérant et sobre, tout calcul fait, le législateur trouvera qu'il est plus facile d'y former de bons

guerriers et de bonnes armées que dans d'autres pays. D'où vient donc que les Italiens ne sont pas les premiers parmi les nations belliqueuses de l'Europe? De la raison que la terre chaude et féconde des rives du Volturne, lorsqu'elle demeure sans culture, devient moins productive que le sol froid et humide que cultive l'industrieux Hollandais. » L'auteur confirme ces vérités par des faits historiques. Il nous rappelle que dans le XVIIe siècle, le peuple de Naples força les fiers Castillans à se réfugier dans les forts de la ville, et les y tinrent assiégés pendant neuf mois; qu'au XVIIIe siècle, les plébéiens de la patrie d'André Doria chassèrent l'armée autrichienne des murs de Gênes. De nos jours aussi, les armées italiennes n'ont-elles pas vaillement combattu sous Napoléon? Les militaires français leur ont rendu justice dans leurs écrits sur les campagnes dans la péninsule espagnole, en Allemagne, en Italie, en Russie, où ils font souvent mention des diverses qualités militaires par lesquelles les corps italiens se firent remarquer en combattant à côté des troupes françaises. L'empereur, dont l'autorité en cela est supérieure à toute autre, disait : « La bravoure des troupes italiennes ne peut être mise en doute à aucune époque. Il suffit de nommer Rome et tous les *condottieri* du moyen âge, et, de nos jours, les troupes de la république cisalpine, ou du royaume d'Italie (1). »

Mais, sans s'arrêter à énumérer toutes les actions éclatantes auxquelles eurent part les militaires italiens, il suffira de faire observer, avec le général Pépé, comme un argument qui n'est pas sans valeur pour l'opinion qu'il soutient : « Que Bonaparte et Masséna, qui s'élevèrent si haut parmi la foule des guerriers illustres dont se glorifièrent les immortelles armées de la république française, étaient l'un et l'autre Italiens. » Nous terminerons cet article en rendant hommage aux bonnes idées et aux sentimens patriotiques

(1) *Mémorial de Sainte-Hélène*, tome VI, topographie de l'Italie.

que renferme l'ouvrage du général Pépé, et en faisant aussi l'éloge de la traduction française, à laquelle M. Thibeaudeau, sénateur, conseiller d'État, sous l'empire, a joint une introduction intéressante.

F. Canuti.

CORRESPONDANCE PRIVÉE.

Nous venons de recevoir de Stockholm une lettre où est exposée la véritable situation politique de la Suède vis-à-vis des autres puissances, et principalement de la Russie. Nous allons initier nos lecteurs aux renseignemens curieux fournis par notre correspondant suédois, qui prouvent qu'au Nord aussi bien qu'au Midi on suit d'un œil inquiet la politique envahissante de la Russie, on nourrit un sentiment de vive sympathie pour la Pologne.

Stockholm, 25 avril 1836.

« La Suède se trouve incontestablement aux avant-postes de la civilisation européenne contre le colosse qui menace de vouloir ramener l'Europe civilisée sous l'arbitrage dont elle a secoué le joug. La Pologne est détruite comme puissance. Il est effrayant de voir jusqu'à quel point la constitution politique d'un pays influe sur le sort des peuples, non seulement pour le présent, mais aussi sur un avenir de siècles difficile à calculer. C'est là, en peu de mots, l'histoire de la Pologne, et malheureusement celle de la Suède se trouve liée à elle par des rapports trop visibles pour être mis en doute sans s'exposer aux suites d'une aveugle incurie, suites terribles peut-être, et au-dessus des pressentimens des masses, et qui échappent fort souvent à l'œil distrait de ceux que, dans notre langue vulgaire, nous honorons du titre d'hommes d'État. L'anéantissement de la Pologne commença par le démembre-

ment, l'affaiblissement de la Suède par la perte de la Finlande. Pour le malheur de l'Europe elle est maintenue depuis des siècles sous la dépendance d'une diplomatie astucieuse, qui trop souvent a fait pencher la balance du côté d'intérêts mesquins et passagers, au préjudice des principes invariables d'une politique saine et morale. Le premier partage de la Pologne s'effectua à l'ombre de l'impéritie du cabinet français de ce temps, et de la rivalité de l'Angleterre et de la France, source de la confusion dont se trouve encore agitée la pauvre Europe qui, pendant si long-temps, a versé son sang le plus précieux pour conquérir sa liberté et agrandir le cercle des connaissances humaines. Il est bien étonnant que des égaremens politiques aussi extraordinaires aient pu se répéter dans un si court espace de temps; il est inconcevable que l'empereur Napoléon, dans le temps de sa toute-puissance, ait négligé le rétablissement de la nationalité polonaise; et il est presque incompréhensible qu'il ait permis au cabinet russe de s'emparer de la Finlande suédoise. Napoléon, génie unique dans l'histoire des siècles, et dont l'apparition a été comme un météore brillant sur l'horizon politique, a payé par son immense chute son dédain de ce qui lui a semblé trop petit pour attirer de sa part une attention spéciale; et la Suède, si peu de chose à côté des grandes puissances européennes, a cependant puissamment contribué aux résultats du dernier conflit des intérêts politiques de l'Europe, dans un temps très différemment entendu des peuples et de leurs gouvernemens. Une nouvelle crise semble être imminente dans la politique européenne, et il est fort à désirer que les cabinets n'oublient pas l'importance de la Suède, par sa position avancée dans le mouvement de la civilisation contre la barbarie. La vanité occupe une grande place parmi les misères de l'humanité, et les peuples ont leurs ambitions comme les individus. La Suède manque absolument d'esprit public, grâce, comme vous le savez, à sa misérable constitution politique. Avec de grands moyens d'accroissement, elle manque d'industrie, ce qui la rend pauvre; et le peu de cas qu'en fait l'Europe civilisée fait que les Suédois eux-mêmes n'entreverront rien de la position équivoque de leur

pays, lorsque les foudres comprimées dans les nuages de la diplomatie s'échapperont pour gronder de nouveau, afin de gagner encore un pas vers le but général de l'humanité, ou vers l'émancipation des droits et de la raison, des fers de l'absolutisme et de l'ignorance. La presse, cette arme aussi terrible que redoutée, est la force motrice de nos jours, et l'autocrate de Saint-Pétersbourg, qui n'a pas craint de prononcer son insolent discours de Varsovie en face de la nation polonaise, a fléchi devant les articles des journaux français et anglais, et aurait bien voulu, sans doute, échapper aux commentaires des publicistes d'Europe; mais la presse, qui peut si bien rabattre l'insolence des grands, peut aussi relever le courage des faibles, et ranimer la confiance des causes abattues ou désespérées. C'est pour cela que je voudrais que les journaux français et anglais s'occupassent un peu plus de la Suède. Je voudrais que l'Europe civilisée nous parlât comme à des associés à leur cause sacrée; qu'on revînt souvent sur l'impuissance de nos institutions pour le soutien d'une nationalité qui doit être d'un intérêt si majeur pour l'Europe d'aujourd'hui. Je voudrais qu'on nous fît responsables devant la civilisation européenne, si, par suite d'une léthargie impardonnable, nous nous laissions prendre au dépourvu, lorsqu'éclatera la guerre des grands principes; mais je voudrais aussi que les puissances entrevissent notre position, et qu'elles pensassent à nous fournir les secours que le puissant doit au faible, lorsqu'il en a besoin pour un but commun. Dans mes rêveries philanthropiques, je me suis souvent demandé pourquoi les sympathies des peuples ne se font-elles sentir qu'après coup, et lorsque les déclamations ne servent plus qu'à remplir les airs de témoignages renouvelés des inconséquences humaines. Tout ce qu'on dit et tout ce que l'on écrit pour la pauvre Pologne opprimée est sans doute fort beau, et ne manque pas de retentir dans tous les cœurs sensibles et dans toutes les âmes compatissantes aux souffrances du genre humain; mais il eût été infiniment plus efficace que les tribunes de l'Europe constitutionnelle eussent forcé leurs gouvernemens à participer à la résurrection de la Pologne, lors de sa dernière révolution; l'égoïsme mal entendu qui a prévalu

en cette occasion, comme en tant d'autres, a fait manquer le moment favorable, en permettant la consolidation, au moins apparente, de la Russie sur les débris de la Pologne, ainsi que sur ceux de la Turquie. La Pologne anéantie, c'est sans doute la Suède qui sera le point de départ du mouvement européen contre la Russie. Il paraît très clair que les attaques contre la Russie se feront dorénavant par mer, et c'est sans doute la marine des Anglais, des Français, des Danois et des Suédois, qui refouleront l'autorité du czar dans l'intérieur de son vaste pays, en lui fermant l'accès des mers, par la création d'un nouveau royaume de Finlande, par le rétablissement de la Pologne, et en ne lui laissant l'accès du Bosphore qu'aux conditions qu'ont acceptées les autres nations commerçantes. Il est plus que probable qu'on n'ira plus épuiser les armées par de longues et fatigantes marches pour arriver aux confins de la Russie, lorsqu'on pourra si facilement transporter par mer les forces suffisantes pour attaquer Saint-Pétersbourg dans le désert marécageux, où il sera infiniment plus difficile à l'empereur d'entretenir les forces suffisantes pour la défense, qu'il ne le sera aux ennemis d'approvisionner une armée soutenue et protégée par une flotte maîtresse des mers, et amie des pays adjacens. Combien le rôle de la Suède sera important dans un tel plan d'opération! elle qui peut fournir de 50 à 60,000 hommes de bonnes troupes, et qui a à venger d'anciennes insultes. L'insurrection de la Finlande résulterait immanquablement de l'apparition d'une armée suédoise sur son territoire; mais la Suède est pauvre, et par là dans l'impossibilité de faire une démonstration efficace, si les puissances de l'Europe ne lui en fournissent les moyens; surtout en la pénétrant de sa véritable importance, ce qui est peut-être le plus nécessaire, et ce qui coûterait le moins. La presse européenne peut à elle seule y parvenir, en s'occupant plus souvent de nous, et en nous convainquant de notre importance dans le corps social de l'Europe civilisée. La voix publique, en Suède, est très fortement montée contre la Russie, mais la gueule béante du monstre fait naturellement peur à ceux qui sont le plus exposés à sa voracité. Il faut encore, pour cette raison, que les impressions nous viennent du dehors,

tant pour donner de l'essor aux esprits fermes, que pour animer et soutenir les imaginations faibles et craintives. Les méprises de la politique suédoise de 1812 sont trop connues par leurs résultats; mais les récriminations ne servent à rien, surtout quand l'opinion publique a été le principal moteur des événemens; il est très essentiel, à l'heure qu'il est, de réclamer l'attention des puissances constitutionnelles sur l'importance de la Suède et du Danemarck, et de proclamer la nécessité de les aider, pour les mettre à même de résister au premier choc, et pour que leurs gouvernemens ne se trouvent pas forcés de se jeter dans une route tout opposée à leurs véritables intérêts, ainsi qu'à ceux de l'Europe civilisée. Il est étonnant qu'il ne s'élève pas de relations plus directes entre les Chambres des députés de tous les pays, et que les grandes questions politiques ne s'agitent pas plus ouvertement dans les tribunes, moyen qui détruirait immanquablement les effets malheureux d'une diplomatie égoïste, fausse et tortueuse. Je voudrais qu'à la Chambre des députés, en France, ainsi que dans celle des communes d'Angleterre, des voix s'élevassent pour prouver à leurs nations qu'il est de toute nécessité de fournir des secours pécuniaires à la Suède et au Danemarck, pour les mettre à même de bien remplir leur destination dans la confédération européenne. L'attention que nous porterait hautement la France et l'Angleterre, aurait de l'écho dans nos montagnes et ferait un effet admirable, tant sur le peuple que sur le gouvernement. Il faudrait que les principaux journaux de France commençassent à traiter un peu à fond la situation politique de la Suède dans la grande question des intérêts européens; ce serait d'une grande utilité, et même le seul moyen de nous tirer d'une apathie si effrayante pour qui prévoit un peu l'avenir. Dans l'agitation visible où se trouvent les cabinets, il est très naturel que le gouvernement suédois fera tous ses efforts pour obtenir, conjointement avec le Danemarck, une neutralité respective; mais est-il dans l'intérêt de l'Europe civilisée qu'elle soit accordée et maintenue? Et si cette question se décide négativement, il devient d'une urgente nécessité de nous mettre à même d'agir de concert avec les grandes puissances maritimes, lorsqu'une fois la

guerre sera déclarée; il vaut mieux, s'il reste encore du temps, préparer les grands résultats qui naturellement doivent provenir du mouvement prochain du monde civilisé contre la force brute de la Russie.

Je prends la liberté de vous envoyer un petit écrit sur la Russie, qui vient de paraître il y a quelques jours, et qui prouve qu'on s'occupe un peu aussi chez nous de ces grands intérêts.

—

Voici deux lettres de Cracovie qui contiennent les dernières nouvelles au sujet de l'expulsion des réfugiés.

Cracovie, le 7 avril 1836.

« Nous avons déjà reçu des nouvelles des réfugiés qu'on dirige sur Trieste. Les habitans du pays les ont partout accueillis avec la plus grande bienveillance; les femmes allemandes jettent des vivres dans leurs voitures : toute l'Europe leur manifeste de la compassion, mais rien de plus. Ils sont maintenant dans le château de Trieste, d'où il leur est défendu de sortir, et où ils attendent l'arrivée d'un navire; les principaux d'entre eux sont Januszewicz, l'ex-président du palatinat de Sandomir; Wiercinski; le prince Giedroye; Terlecki, médecin : ils viendront probablement tous ensemble en France. Après l'expulsion de ces mille individus, on a fait à Cracovie le recensement de la population; un officier autrichien y a présidé. On parle beaucoup d'une commission qui doit être installée par les cours protectrices pour réviser la liste du recensement et en éliminer ceux qui sont établis à Cracovie depuis 1821; c'est ainsi que Cracovie va perdre le tiers de sa population, c'est-à-dire dix mille âmes.

» Le soldat autrichien né en Galicie fraternise facilement avec les Cracoviens; mais les officiers supérieurs les redoutent. Les espions leur ont annoncé un massacre; ils y croient, quoiqu'ils n'osent l'avouer. L'ex président Wieloglowski a envoyé au prince Metternich sa justification, dans laquelle, référant aux actes de la conférence, il soutient que depuis long-temps il avait demandé en vain des passeports pour un certain nombre d'individus mal vus des cours protectrices; qu'ayant

trouvé la milice cracovienne exclusivement composée d'anciens militaires polonais, il avait demandé à la conférence l'autorisation de faire une levée de recrues; mais qu'il n'avait reçu aucune réponse à sa demande. Il attribue tout à la mauvaise volonté des résidens; il prouve que le gouvernement de Cracovie n'était pas faible, puisque, sur la seule injonction du sénat, trois cents individus se sont dirigés sur Podgorze; qu'il n'était nullement question de révolte; que, même pendant ces jours de persécution, on n'a entendn que les pleurs des personnes qui se quittaient, en rompant les liens les plus chers, et abandonnaient leur fortune acquise et leurs affaires entamées. Le sénat vient de s'adresser aux résidens pour obtenir une nouvelle organisation de la milice, puisque le but de l'occupation militaire est déjà atteint. Il est curieux de savoir quelle sera la réponse.

» Le résident russe est parti pour Varsovie, où en général on n'est point content de tout ce qui s'est passé ici. A Varsovie, le gouvernement a commandé de faire en langue russe, en moins de deux mois, la traduction de l'ouvrage de Mochnacki sur l'insurrection polonaise. Le traducteur est M. Kumelski, de Wilna, qui écrivait des articles technologiques dans le recueil *Dziennik Wilenski*. Un des chapitres du premier volume a été envoyé au gouverneur des anciennes provinces polonaises; on y cherche avec curiosité une certaine proclamation du prince Czartoryski que personne ici n'a lue. La correspondance du général Golowin avec l'évêque de Podlachie est réelle; Golowin, homme pieux, se plaint de l'évêque; il proteste qu'il voulait lui faire du bien, et qu'il n'avait pris aucune part à la confiscation de l'église des piaristes. L'évêque de Podlachie n'a aucun moyen d'existence, mais il souffre l'indigence avec beaucoup de courage et ne veut pas plier. Tout récemment, ne sachant comment se procurer de quoi dîner, il donna sa tabatière en or à son aumônier pour qu'il allât la vendre; mais la personne à laquelle l'aumônier la présenta la renvoya à l'évêque pleine de ducats. »

Cracovie, 23 avril 1836.

« Le 19 avril, tout près du tombeau de Kosciuszko, a eu lieu

une parade militaire des troupes protectrices. Derrière la première ligne, composée de Russes, se dressaient les piques des Cosaques, et derrière les rangs tout blancs des Autrichiens, on voyait les hussards et quatorze flammes de lanciers qui représentaient la tutelle prussienne sur Cracovie. Après avoir tiré au blanc jusqu'à satiété, les troupes sont rentrées en ville; le lendemain matin, un bataillon d'infanterie autrichienne et les hussards ont quitté Cracovie; il y est resté cinq cents hommes d'infanterie autrichienne et quatre canons. Le même jour à deux heures, la place du marché a été encombrée par l'infanterie russe, que le général autrichien a solennellement conduite hors de la ville. Ils devaient se rendre directement dans l'Ukraine, où l'on attend une grande revue. Le résident autrichien, mandé il y a quelques jours par le prince Metternich, est parti pour Vienne; il paraît qu'il a apporté dans sa mission plus de zèle et d'activité qu'on lui en avait commandé. Le séjour momentané qu'a fait à Saint-Pétersbourg cet écrivassier diplomatique l'a ensorcelé tellement, qu'il a laissé de côté la modération autrichienne.

» On dit que M. Wieloglowski va redevenir président.

» La Russie est mécontente de la nomination de M. Haller, comme partisan avoué de l'Autriche. Ordre avait été donné de former la milice le plus promptement possible. Mais la mesure a été arrêtée dès que le consul russe a été de retour. Il paraît que les Autrichiens séjourneront encore long-temps ici; peut-être même, fatigués de ne rien faire, ils ennuieront les habitans par leurs commissions militaires. On vient de citer devant le tribunal le libraire Grabowski et le négociant Bochenek. On a exigé du premier un serment sur l'honneur ; après son serment, il a remis un certain nombre d'exemplaires du général Rozycki; dans les lettres du second, on avait découvert que des livres lui ont été expédiés de Paris. Le général Kauffmann dit ouvertement à tout le monde : Je sais que notre séjour vous fait beaucoup de peine; mais, croyez-moi, c'est ce qui pouvait vous arriver de moins mauvais. »

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Nous avons à signaler ce mois-ci plusieurs faits d'un haut intérêt dans les affaires politiques de l'Europe. Le gouvernement français a fait annoncer que la Russie avait consenti à réduire à peu près d'un quart la somme que la Porte lui devait encore, en exécution du traité d'Andrinople, et qu'aussitôt après le paiement de la première moitié de cette somme ainsi réduite, la forteresse de Silistrie serait évacuée par les troupes russes. Il a aussi fait connaître de la même manière que le gouvernement autrichien vient de donner des ordres pour réduire son armée à des proportions qui la remettront sur le même pied qu'avant la révolution de 1830. Ainsi le corps de troupes mobiles qui avait été ajouté aux garnisons d'Italie sera réduit de soixante mille hommes à vingt mille.

Les nouvelles de Vienne confirment le désarment de l'Autriche, dont l'armée sera, à ce que l'on dit, réduite à un effectif de 100,000 hommes disponibles; et les nouvelles de Constantinople font croire que la Porte sera bientôt en mesure de faire le premier paiement à la Russie, et de rentrer par là en possession de Silistrie. L'article officiel, inséré dans le journal de Saint-Pétersbourg, indique en même temps une ferme intention de faire durer le *statu quo* des affaires d'Orient.

Mais un fait plus significatif encore est, à notre avis, le voyage des ducs d'Orléans et de Nemours en Allemagne. La princes sont partis, le 2 mai, pour se rendre à Berlin, où ils assisteront aux manœuvres de printemps; de là ils se rendront à Vienne. Le roi de Prusse a écrit lui-même pour offrir aux princes l'hospitalité dans son palais, où ils seront logés dans les appartemens qu'occupait autrefois Frédéric II. Des pré-

paratifs se font déjà à Berlin pour fêter l'arrivée des princes. D'après la lettre d'invitation, écrite par M. de Metternich au nom de l'empereur Ferdinand, les fils de Louis-Philippe, roi des Français, recevront dans la capitale de l'empire autrichien une réception semblable à celle que leur prépare Berlin, bien que la famille de la branche aînée soit fixée aujourd'hui dans les États d'Autriche.

Ces trois faits, l'évacuation de Silistrie, le désarmement de l'Autriche, et le voyage des princes en Allemagne, se tiennent, et sont l'indice d'une tendance très prononcée à la paix; ils prouvent surtout un changement dans la marche politique du gouvernement français, et dans sa situation en Europe.

En effet, les grands préparatifs maritimes de l'Angleterre, de la France et de la Russie, faisaient croire, il y a peu de temps, à une guerre prochaine contre la Russie. De grandes questions s'étaient élevées entre l'Angleterre et la Russie, telles que celles de la navigation de la mer Noire, de l'évacuation de Silistrie, du monopole égyptien favorisé par la Russie, des envahissemens de cette puissance en Perse, et plusieurs autres qui touchaient de près aux intérêts anglais. Ces questions pouvaient amener entre le czar et la Grande-Bretagne une guerre qui serait très probablement devenue générale. Et si la France avait suivi en tout point l'Angleterre, peut-être cette guerre serait-elle déjà commencée. Mais le gouvernement français a préféré tirer parti de la situation actuelle du continent, et de la grande tendance des autres puissances à la paix; et comme, d'ailleurs, l'Autriche et la Prusse avaient, à ce que l'on prétend, offert de se joindre à lui pour empêcher toute rupture dans les affaires d'Orient, il a profité de cette disposition; et sans abandonner complètement l'alliance anglaise, qui fut le point d'appui de la révolution de 1830, il s'est placé, pour ainsi dire, entre l'Angleterre et la Russie, comme une espèce de pouvoir modérateur, faisant entendre à celle-ci que le repos de l'Europe et le désir des trois puissances, la France, la Prusse et l'Autriche, veut qu'elle fasse des concessions, afin que ses bonnes relations avec la Grande-Bretagne soient rétablies. Ainsi on a obtenu l'évacuation prochaine de Silistrie, en contribuant à la ré-

duction du paiement de l'indemnité de guerre due à la Russie, et en facilitant ce paiement à la Porte. Il est donc évident que cette concession de la Russie lui vaudra de grandes sommes, qui lui donneront de nouveaux moyens d'empiètement sur la Turquie. C'est par là qu'une des principales causes de guerre a été provisoirement éloignée, sans que la question de la conservation de l'empire Ottoman soit résolue le moins du monde. Honneur à la diplomatie moderne, qui fait consister toute son habileté à vivre au jour le jour, à conquérir quelques mois de paix, sans se rendre compte des difficultés qui surgiront, et que l'on écarte pour le moment.

Cette conduite du cabinet français ne pouvait que satisfaire grandement la Prusse et l'Autriche, car elle donne un gage important de son intention à maintenir le *statu quo* et à consolider la paix en Europe. En effet, une fois la France peu disposée à suivre l'Angleterre dans toute ses intentions ou de guerre ou de propagande, quand bien même elles seraient favorables à la cause des peuples, cette puissance ne voudra guère entreprendre seule une guerre, et cela surtout au moment où les affaires d'Espagne la préoccupent. La Russie ne voudra pas non plus engager les hostilités sans être assurée de l'appui de la Prusse et de l'Autriche, et la France, la Prusse et l'Autriche sont ainsi pour le moment par leur accord les arbitres de la paix et de la guerre. Les cabinets de Prusse et d'Autriche ont, par conséquent, mis de côté tout mauvais vouloir, toute rancune, contre le gouvernement français; et pour manifester davantage l'harmonie et la bonne amitié qui les lient désormais, ils ont engagé les fils de Louis-Philippe à visiter leurs États.

Il est remarquable aussi que ce changement de la situation du gouvernement français en Europe, a eu lieu depuis que M. Thiers est ministre des affaires étrangères. On prétend que l'impulsion de tout ceci avait été donnée par l'ancien ministère; on dit aussi que c'est toujours une même pensée qui dirige les affaires politiques; mais ce qui est positif, c'est que le changement a eu lieu sous le ministère du 22 février.

Les différens incidens survenus à la Chambre des députés, et surtout le discours de M. Dupin, du 1er mai, et les

conséquences dérivées de ce discours, ont fait voir que le nouveau ministère a l'air de se séparer de ceux qu'on nomme *doctrinaires ;* mais cela ne veut pas dire que ce ministère se soit amélioré pour la cause des peuples. L'expulsion des trente signataires de la confédération polonaise qui, d'après les paroles solennelles : « La nationalité polonaise ne périra pas, » et d'après les différentes déclarations de la Chambre des députés, avaient cru pouvoir faire donner à cette nationalité un signe de vie, prouve clairement que le nouveau ministère est encore, plus que l'ancien, complaisant envers les puissances du Nord.

En attendant, la Russie et l'Angleterre, obligées de faire semblant de désirer la continuation et l'affermissement de la paix générale, crient beaucoup l'une contre l'autre, et se saisissent lentement des positions importantes dans l'Orient. Les concessions du czar ne sont qu'un leurre; l'évacuation de Silistrie n'est qu'un ajournement de la grande question. La Russie peut retourner à Constantinople quand elle le voudra. Sa position sur le Bosphore et les Dardanelles; les troubles qu'elle cherche à exciter dans les États qui environnent la Porte; ses envahissemens en Asie; tout cela ne peut manquer d'inquiéter l'Europe, et surtout le cabinet anglais.

L'Angleterre, poursuivant ses réformes intérieures, malgré l'opposition de la Chambre des lords, qui vient de rejeter le bill de réforme des corporations municipales en Irlande, ne perd pas de vue les affaires extérieures : elle fait tous ses efforts pour gagner du terrain en Perse, à Constantinople, en Grèce, en Égypte, en Suède, et cherche partout à faire prévaloir son influence sur celle de la Russie.

Ainsi nous voyons le vieux roi Charles-Jean préférer aujourd'hui le protectorat anglais au protectorat russe, comme le prouvent de grands préparatifs maritimes qui se font dans l'intérêt du nouvel allié. Aussi le cabinet de Saint-Pétersbourg montre-t-il de la froideur, et se venge-t-il, pour ainsi dire, en n'envoyant à Stockholm qu'un simple chargé d'affaires.

Replongée dans l'anarchie, par les menées de la Russie, la Grèce est encore un champ ouvert aux intrigues des puissances qui se disputent la suprématie en Europe. Un parti nom-

breux, à la tête duquel est Colocotroni, cherche à mettre la Grèce sous la protection russe ; ce parti est d'autant plus fort que la religion et les mœurs se réunissent pour rattacher les Grecs aux Moscovites. A ce parti s'opposent celui des Anglais, ayant pour chef Maurocordato, et le parti constitutionnel, représenté par M. Colletti, actuellement ambassadeur à Paris. Afin de paralyser le parti russe, il faudrait favoriser les deux autres, mais pour cela il est non seulement nécessaire de mettre, par le paiement de la troisième série de l'emprunt grec, le gouvernement du roi Othon en position de faire face à ses besoins, et d'éteindre la guerre civile suscitée par les intrigues du cabinet de Saint-Pétersbourg, mais il faut encore donner à ce peuple une constitution à laquelle il a droit, et par laquelle les sentimens d'indépendance nationale pourront se propager et se fortifier. D'ailleurs la question grecque n'est qu'un corollaire de la grande question qui sera un jour résolue à Constantinople.

Malgré les intrigues de la diplomatie étrangère, et les efforts du parti absolutiste, la cause nationale vient de triompher en Espagne et en Portugal. Mendizabal a eu la majorité des Chambres pour lui; la réponse au discours de la couronne a passé dans le sens du gouvernement, lequel a fait entendre que, dans le cas où il faudrait recourir a l'exécution de toutes les conséquences du traité de la quadruple alliance, il ne demanderait à la France que sa *coopération* pour mettre fin à la guerre civile qui désole l'Espagne depuis si long-temps. La reine de Portugal, mieux conseillée par la force de l'opinion publique et par l'énergique protestation des députés, a rappelé au ministère le duc de Terceira, Fereire et Carvalho, les dignes anciens ministres de don Pedro. Les Cortès, que la reine avait assez brusquement renvoyées, seront bientôt convoquées par le nouveau ministère, afin de voter le budget, et décider la question relative à la charge de commandant en chef, qu'on veut supprimer. Cette question devient présentement d'autant plus grave que le prince Ferdinand, époux de dona Maria, qui en avait été investi par la volonté de la reine, et malgré le vœu des représentans de la nation, se trouve maintenant à Lisbonne.

Au mouvement politique a succédé aujourd'hui le mouvement littéraire et industriel en Allemagne et en Italie. Cette espèce de marasme politique succède quelquefois aux grandes crises sociales. Mais les sentimens nationaux peuvent se réveiller d'un moment à l'autre. Aussi croyons-nous que la ville d'Ancône ne sera pas de sitôt évacuée. Le départ des troupes étrangères des États romains serait marqué par de nouveaux troubles. Les élémens de révolution, dans ce pays, ne sont pas éteints; d'autant plus que les puissances persistent à laisser peser sur lui un système de gouvernement rétrograde, qui n'est pas en harmonie avec les besoins et les opinions de ces peuples. Un prélat vient d'être nommé pro-légat de Bologne; ainsi la prétendue sécularisation de la charge de gouverneur des légations n'a été qu'une tromperie, comme tant d'autres promesses de la cour de Rome. L'influence de la partie du clergé la plus arriérée et la plus intolérante l'a emporté dans le sacré collége. Le cardinal Lambruschini a succédé au cardinal Bernetti, comme secrétaire d'État, parce que celui-ci croyait prudent de ne pas encore se prononcer trop ouvetement dans les affaires d'Espagne et de Portugal. Ce changement se fait sentir même dans l'intérieur des provinces de nouveau soumises, par la force étrangère, au gouvernement de Rome. La toute-puissance des jésuites, à la cour de Naples, à réussi à faire suspendre l'exécution du décret d'amnistie politique qui avait été publié à l'occasion de la naissance du prince héréditaire. En fait de grâces politiques, l'empereur d'Autriche vient de faire un pas qui est remarquable dans le système dur et invariable de son gouvernement. La peine à vie du Spielberg, du comte Gonfalonieri et de ses compagnons d'infortune, a été commuée en la déportation en Amérique. Cette commutation avait fait croire que les émigrés lombardo-vénitiens seraient rappelés; mais jusqu'à présent cet espoir a été déçu.

CHRONIQUE POLONAISE.

POLOGNE SOUMISE. — Nous avons été bien informés en annonçant, dans notre dernière livraison, l'évacuation de Cracovie; elle a eu lieu le 19 avril. Cependant une faible garnison autrichienne est restée dans la ville qui est loin d'avoir recouvré son ancienne indépendance. L'enquête faite par les Autrichiens a démontré que les réfugiés polonais ont été complètement étrangers au meurtre consommé sur la personne de l'espion Pawlowski; ainsi ce faible prétexte de l'occupation militaire de Cracovie n'a pas même existé. Un des incidens les plus curieux est sans contredit la réponse du général Chlopicki au résident autrichien Lieman qui lui communiquait de la manière suivante l'ordre de quitter Cracovie.

Cracovie, le 26 février 1836.

« Monsieur le général,

» Par ordre de mon gouvernement, je me vois forcé de vous inviter à aller à Podgorze, d'où on vous facilitera votre voyage à Lintz. S. M. l'empereur, en vous accordant la permission d'y demeurer, a destiné 2,000 florins par an pour votre entretien.

» Agréez, etc.

» LIEMAN. »

Voici la réponse du général Chlopicki :

Cracovie, le 26 février 1836.

« Monsieur,

» J'ai reçu votre lettre, et j'ai adressé une copie de la réponse

que je vous fais à MM. les résidens. J'ai résolu de finir mes jours à Cracovie, et d'y faire reposer mes restes. Je ne pense pas aller à Podgorze ; je n'ai pas besoin de pension de l'empereur, et je ne puis me faire au gouvernement qui tenait en prison, Dieu sait pourquoi, Potocki et Kolontay. Si j'avais un choix à faire, j'aurais encore préféré les glaces de la Sibérie aux miasmes autrichiens.

» Agréez, monsieur, etc.

» CHLOPICKI. »

Cette réponse, qui caractérise si bien l'énergie et la dignité du vieux général, a produit son effet : les trois cours *protectrices* l'ont laissé tranquille. L'occupation militaire a été grosse de nouveaux malheurs pour l'ancienne capitale de la Pologne, comme le prouvent les contributions, les perquisitions, les emprisonnemens, l'enlèvement de quatre-vingts Polonais par les Russes (1), la dissolution de la garde civique, les violations des prérogatives du sénat, l'expulsion des élèves de l'Université, et enfin toutes les vexations attachées à la substitution de la force brute à l'empire des lois. Cracovie, cette cité jadis si florissante, se voit aujourd'hui dépeuplée; chacun cherche vainement un ami, un parent, et le berceau de la nationalité polonaise est devenu un tombeau. Les habitans ont fait pour leurs frères une souscription qui a produit 20,000 florins en deux jours; cette somme a été envoyée au consul de France à Trieste. Le 19 avril, jour de la fête de l'empereur d'Autriche, le général Kauffman a reçu les félicitations des trois résidens, et le sénat, par l'organe du sénateur Kielczewski, s'est vu forcé d'y joindre les siennes. Le général autrichien a témoigné la sollicitude des trois cours protectrices pour la prospérité de Cracovie, et a adressé au sénat des remerciemens pour l'hospitalité dont jouissaient les troupes. Nous ne répétons pas ici les détails sur cette journée, que nous avons déjà donnés dans notre correspondance privée. Nous nous bornerons à citer les faits suivans : le couvent de Bielany et celui du cimetière sont tombés sous le vanda-

(1) Parmi les enlevés, on compte MM. Pszlagon et Sosnowski.

lisme russe; cette soldatesque impie a assailli les malheureux moines et s'est livrée au pillage; les caveaux n'ont pas été épargnés, et la bande sauvage les profanait sous prétexte de rechercher les réfugiés. Les Autrichiens, pour préserver les habitans des persécutions moscovites, leur délivraient des cartes de sûreté; mais souvent elles étaient déchirées et le porteur livré au traitement le plus inhumain. On cite les noms de MM. Grzymalski, Mulkowski et Woyciechowski, étudians de l'Université de Cracovie, nés et domiciliés dans cette ville, qui ont été forcés de subir le sort des réfugiés et de se soumettre à l'expulsion. Les journaux français ne sont guère tolérés à Cracovie; on n'y rencontre que le *Temps* et le *Journal des Débats*. Le gouvernement russe, dans son acharnement contre tout ce qui est polonais, ne veut plus tolérer la circulation de la monnaie de Cracovie; cette prohibition a été rendue publique le 4 mars, par la commission des finances.

Les dernières nouvelles de Trieste nous apprennent que vingt réfugiés se sont embarqués pour la France, et que M. Januszewicz, au moment de son embarcation, a été arrêté comme soupçonné d'avoir été membre de plusieurs sociétés secrètes. Cette conduite des autorités autrichiennes a donné lieu à plusieurs démarches du consul français en faveur du réfugié dont on ne savait pas respecter l'infortune. Deux réfugiés sont déjà arrivés à Marseille; ce sont MM. Mikolowski et Gladyszynski. L'ex-président Wieloglowski, expulsé de Galicie, est, dit-on, arrivé avec sa famille à Strasbourg.

Depuis la proclamation du sénat, datée du 24 mars, nous en avons deux autres à enregistrer. La première est celle du général Kauffmann au moment de l'évacuation de la ville. Voici sa teneur :

« Comme le but que les trois puissances protectrices se sont proposé en faisant occuper temporairement par leurs troupes l'État de Cracovie, but qui consistait dans l'éloignement du grand nombre de réfugiés dangereux et d'hommes sans aveu qui s'y trouvaient réunis, a été atteint en majeure partie, le soussigné a reçu l'ordre d'effectuer l'évacuation aussitôt que possible en retirant les troupes cantonnées dans les villages, et en ne conservant dans la ville que

la force militaire rigoureusement nécessaire au service public ainsi qu'à la conservation de la tranquillité et de l'ordre ; ce dernier détachement de troupes continuera à y rester jusqu'à ce que les mesures commencées dans ce but soient réalisées.

» Mais en même temps on a aussi fixé un délai de huit jours, à partir d'aujourd'hui, comme dernier terme pendant lequel tous ceux qui sont compris dans l'appel fait par les hautes puissances protectrices à l'effet de sortir du territoire de l'État libre, et qui s'y tiendraient encore cachés sans avoir obtenu une prolongation de séjour, devront s'en éloigner, car la sortie par Podgorze ne leur restera ouverte que jusque là, et tout individu compris dans les mesures ordonnées, qui sera pris, après l'expiration de ce délai, soit sur le territoire de l'État libre, soit sur le territoire de l'une des puissances voisines, s'il était parvenu à s'y glisser, sera livré au gouvernement auquel il appartient originairement, sans aucun égard, conformément à l'article 6 de la convention additonnelle du 3 mai 1815.

» Les habitans de l'État libre sont également prévenus de nouveau de ne point contribuer à tenir cachés ces sortes d'individus, au contraire de les faire connaître, ou bien de les conduire à Podgorze dans le temps voulu, car sans cela et en cas de découverte, ils s'exposeraient immanquablement à la peine qu'ils auraient méritée par cette dissimulation.

» Cracovie, le 15 avril 1836.

» *François Kauffmann*, noble de Trauensteinbourg, général-fel-wachtmeister actuel de S. M. I. et R. apostolique, et commandant, au nom des trois puissances protectrices, les troupes d'occupation du territoire de Cracovie. »

» Les mesures ci-dessus mentionnées, de l'exécution desquelles dépend l'éloignement du dernier détachement de la garnison de Cracovie, seront poursuivies avec toute l'activité possible par le gouvernement de cette ville. »

La seconde proclamation est celle du président du sénat, et relative aux individus d'une *nationalité douteuse;* elle est conçue en ces termes :

» L'ordre du jour publié le 15 de ce mois, par le général com-

mandant la division d'occupation, exige de tous ceux qui doivent quitter le territoire, et qui n'ont pas de permis de séjour, de se rendre, dans le délai de 8 jours, au dépôt central, s'ils ne veulent pas s'exposer à des peines rigoureuses ; parmi les individus de la catégorie des réfugiés polonais, peuvent se trouver des homme dont la nationalité est encore douteuse, ceux-ci doivent être soumis à l'examen d'une commission nommée *ad hoc*. En conséquence, le sénat, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les résidens des trois puissances protectrices déclare que cet ordre du jour n'est pas relatif à des individus déjà désignés, et que leur passage au dépôt central peut encore s'effectuer après l'expiration du délai, dans le cas où la commission n'aurait pas reconnu leur nationalité. Cette exception ne s'applique pas à ceux qui ont employé des documens apocryphes, pour établir leur nationalité.

» Cracovie, le 16 avril 1836.

» Le président du sénat,

HALLER. »

Nous ne pouvons nous dissimuler, comme nous l'avons déjà dit, le regret et la surprise de voir l'Autriche s'associer à un acte aussi brutal que celui de l'occupation de Cracovie, à cette violation flagrante des traités qui ont garanti à cette république son indépendance et sa liberté. La conduite du gouvernement autrichien ne peut être excusée par le désir qu'on lui suppose de donner à cet acte d'agression une couleur d'humanité, en diminuant les rigueurs de l'intervention moscovite, car pourquoi le cabinet de Vienne, s'il avait l'intention réelle de protéger la ville libre de Cracovie, n'a-t-il pas protesté contre cette mesure arbitraire, et donné le temps nécessaire aux autorités de la ville pour l'expulsion de quelques hommes qui auraient pu menacer la tranquillité? Mais non, on a pris une mesure générale contre tous les réfugiés, on les a privés du dernier refuge où ils pouvaient encore respirer l'air de la patrie. Il y avait évidemment incurie, faiblesse, de la part de l'Autriche; acharnement, vengeance, de la part de la Russie; malveillance de la part de la Prusse. Nous ne parlons ici, bien entendu, que de ces trois gouver-

nemens, qui sont loin de représenter les sentimens de leurs peuples pour la Pologne. Cependant l'Autriche, par ces différens organes, a eu le courage de protester contre les conséquences qu'on a voulu tirer de cette identité de vues des trois puissances dans l'affaire de Cracovie; elle a formellement déclaré que, nonobstant une *certaine* communauté d'intérêts de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie, *ils ne sont plus aussi intimes* qu'à l'époque de la sainte-alliance; que l'occupation de Cracovie est simplement une mesure de police, prise dans le but d'empêcher cette ville de devenir *nuisible* (1); « que cette occupation n'est pas une démonstration politique vis-à-vis de la France et de l'Angleterre, mais une *nécessité locale*, et que la communauté *accidentelle* des vues des trois cours ne peut être attribuée qu'au voisinage de leurs territoires respectifs. Il n'est pas dans l'esprit de la politique autrichienne et prussienne (dit la feuille privilégiée), d'envoyer des pères de famille, avec leurs femmes et leurs enfans, en Amérique, et de répondre ainsi aux traîtreuses insinuations des journaux, ou aux *phrases* de MM. les députés... La coopération des trois cours, en cas de troubles en Pologne, a été stipulée par des traités et des *conventions verbales* (2). » Nous prenons acte de cette déclaration des deux complices de la violation du territoire de Cracovie, et nous faisons des vœux pour qu'en effet la politique de chacune de ces puissances puisse, de jour en jour, prendre un caractère plus indépendant, plus individuel, et ne point surtout se traîner, par la crainte des principes libéraux, à côté de la politique machiavélique et empiétante de la Russie.

L'affaire de Cracovie a vivement occupé les organes de la presse, qui, en Angleterre et en France, a été presque unanime pour flétrir la conduite des envahisseurs de cette ville libre. Voici ce qu'a dit à ce sujet un des journaux les plus répandus de Londres (3).

« L'expulsion des Polonais, et leur envoi aux États-Unis,

(1) V. *l'Allgemeine Zeitung* du 24 mars.
(2) V. *l'Allgemeine Zeitung* du 2 avril.
(3) *The Sun*.

où nulle de ces trois puissances ne possède rien, est une violation flagrante des droits des nations, et aura des conséquences fatales pour l'Angleterre et la France, si elles n'ont pas le courage de donner une *bonne leçon* à l'autocrate. L'Angleterre ne manque pas de moyens pour le faire; proclamons la Pologne État libre et indépendant, et le monstrueux édifice du czar, élevé par la trahison et fortifié par le sang, sera réduit en poussière avant cinq ans. Voici notre véritable politique, digne du roi, du parlement, et de la nation anglaise. »

Cet esprit hostile à la Russie existe au dernier point dans les feilles anglaises, qui déversent sans ménagement leur fiel sur la Russie; elle a beau, par quelques concessions faites de temps en temps, vouloir se réhabiliter dans l'opinion publique, elle ne réussira plus à détruire l'éloignement qu'elle inspire par ses cruautés et son système politique.

Les actes du gouvernement russe ont toujours le même caractère de rigueur contre la nationalité polonaise. On se prend surtout à la langue du pays. Autrefois les professeurs envoyés des universités de Russie en Pologne, étaient obligés d'apprendre préalablement la langue polonaise dans les cours qui se professaient à Saint-Pétersbourg; aujourd'hui l'empereur Nicolas, voyant la langue russe « *généralement connue* » dans les provinces polonaises, vient de donner l'ordre de supprimer ces cours, et de prescrire que, dans la Lithuanie et autres provinces russes, toutes les sciences seraient étudiées en langue moscovite (1).

La même feuille qui rapporte cet attentat contre la langue polonaise, a rendu, dans un de ses numéros, hommage au brave général Sowinski, qui a trouvé une mort glorieuse sous les murs de Varsovie, en défendant les fortifications de Wola, dans la dernière guerre d'indépendance de la Pologne. Voici dans quels termes s'exprime la feuille russe : « Nos soldats s'emparèrent de l'église, et tous ses défenseurs tombèrent sous les coups des baïonnettes. Plusieurs femmes, qui avaient pris les armes, payèrent aussi de leur vie leur fol enthousiasme. L'église fut toute jonchée de morts, dont chacun avait plu-

(1) Voyez *l'Abeille du Nord*.

sieurs blessures : parmi eux gisait le colonel Sowinski, la poitrine percée de six coups de baïonnette ; ce vieillard n'avait qu'une jambe, il était d'une stature colossale, et la valeur était peinte sur son visage inanimé. Les vainqueurs avaient été instinctivement forcés de rendre les honneurs dus aux dépouilles mortelles de celui qui les avait si bien mérités pendant sa vie. »

POLOGNE PROSCRITE. — Le mois qui vient de s'écouler est encore un de ceux où la cause polonaise a été plaidée plusieurs fois dans les enceintes parlementaires. La motion annoncée par M. Stewart, et relative à l'envoi immédiat d'un agent diplomatique à Cracovie et au développement du commerce britannique en Orient, a eu lieu le 20 avril, et, au commencement de la séance, plusieurs pétitions ont été présentées au parlement de la part des principaux négocians zélés pour la conservation de leurs relations commerciales avec la Turquie et la Perse. M. Stewart, dans un long discours rempli de faits, a exposé la politique empiétante de la Russie, les traités qui garantissaient la nationalité polonaise, le rôle que l'Angleterre avait joué dans cette question au congrès de Vienne, les engagemens pris par l'empereur Alexandre, et les actes officiels les plus importans. L'auteur de la motion s'est ensuite occupé du commerce anglais en Orient ; il résulte de son discours que le commerce de l'Angleterre avec la Russie est considérablement diminué par suite de règlemens hostiles, de prohibition ou d'élévation de tarifs de douanes, promulgués par le gouvernement russe. M. Stewart a insisté sur la nécessité d'avoir des consuls anglais à Trébizonde et à Erzerum. Son discours a été suivi de plusieurs autres. L'amiral Codrington, le lord Palmerston, le lord Mahon, MM. Warburton Roebuck, sir Robert Peel et M. Fergusson ont successivement pris la parole Le ministre, après avoir réitéré encore une fois que, dans l'opinion du gouvernement anglais, la dernière insurrection de la Pologne ne justifiait nullement l'abrogation de sa constitution, a combattu la motion comme inopportune, en se fondant sur la décision du gouvernement d'envoyer un consul à Cracovie, sur les prérogatives de la couronne dans

l'envoi des agens diplomatiques, sur la sollicitude du gouvernement pour maintenir l'équilibre européen, l'indépendance de la Porte, ainsi que les avantages qui résultent pour l'Angleterre des relations commerciales avec ce pays, et la Perse. Le ministre a déclaré que le gouvernement n'est disposé à subir les agressions d'aucune puissance, quelque formidable qu'elle soit; que l'agent consulaire a déjà été envoyé à Trébisonde; qu'un traité de commerce avec la Perse se négocie en ce moment; qu'un agent responsable représente l'Angleterre à la cour de Perse; que si la motion deva t stimuler des provocations vis-à-vis la Russie, le gouvernement, considérant cette démarche comme impolitique, s'y serait hautement opposé.

Un orateur radical, M. Roebuck, a aussi combattu la motion comme dangereuse au maintien de la paix. Il n'a pas hésité d'avancer les choses les plus absurdes. Il a soutenu que le maintien de l'équilibre européen est indifférent à la Grande-Bretagne; que les traités peuvent être impunément violés; que le gouvernement polonais, avant le premier partage, a été aristocratique et *oppresseur*; qu'il est devenu, après le partage, *despotique*; qu'il a entendu avec peine la déclaration du gouvernement d'envoyer un consul à Cracovie. Il nous est impossible de suivre l'orateur, qui se dit libéral par excellence, dans toutes ses divagations politiques; elles sont assez flagrantes pour nous épargner la peine d'y répondre, et surtout après les réponses faites au parlement par sir R. Peel et M. Cutlar Fergusson. Le premier a dignement soutenu que l'Angleterre doit toujours prendre le plus vif intérêt à tout ce qui serait de nature à compromettre l'équilibre européen; le second a observé avec justesse que, depuis le premier partage de la Pologne, M. Roebuck est probablement le premier dans le monde civilisé qui ait osé prendre la défense de cet acte infâme, accompli sur une nation qui a maintes fois combattu pour les libertés européennes.

M. Roebuck, pour se justifier, a ajouté qu'il n'avait pas l'intention d'approuver le partage de la Pologne; mais que cet acte, mauvais en lui-même, a été utile dans ses consé-

quences; que telle était son opinion, et qu'il lui était permis de la proclamer.

M. Stewart a retiré la motion comme inutile après la déclaration du ministre, que le gouvernement est disposé à envoyer un consul à Cracovie, et toutes les garanties données de sa sollicitude pour le commerce britannique en Orient.

Dans notre dernière livraison, nous nous sommes arrêtés au vote de la chambre des députés sur les subsides, qui a eu lieu le 18 mars. Depuis, nous avons à consigner la présentation du même projet de loi à la Chambre des pairs, faite par l'organe de M. le ministre des finances, le 24 du même mois. Voici comment s'est exprimé le ministre (1) :

Messieurs, M. le ministre de l'intérieur, obligé de se rendre à la Chambre des députés, m'a chargé de présenter en son nom à la Chambre des pairs les deux projets de loi suivans :

Messieurs, le roi nous a chargé de vous présenter un projet de loi, adopté déjà par la Chambre des députés, tendant à proroger jusqu'à la fin de la session prochaine les lois du 21 avril 1832 et du 1er mai 1834, relatives aux réfugiés étrangers, et qui expirent à la fin de la présente session.

Nous n'avons pas besoin, messieurs, d'insister longuement devant vous sur les motifs qui engagent le gouvernement à vous demander de nouveaux pouvoirs. Cette loi, que nous venons vous soumettre, a déjà été plusieurs fois consacrée par vos suffrages, et l'expérience en a démontré l'utilité, sans révéler les inconvéniens que quelques esprits avaient paru craindre. Grâce aux moyens d'action que vous avez remis aux mains du gouvernement, il a pu être fort sans cesser d'être modéré : depuis vingt mois, sur six mille réfugiés, vingt-quatre seulement, vous le savez, ont été expulsés du territoire.

Mais ces résultats, messieurs, ne sont pas dus uniquement à la modération du gouvernement et à la sagesse des réfugiés eux-mêmes ; ils sont dus surtout à la force que l'administration a puisée

(1) Tous les discours parlementaires que nous insérons sont puisés à une source officielle, communiqués par les orateurs, ou empruntés au *Moniteur*.

dans cette loi. Vous ne voudrez pas l'affaiblir au moment où les circonstances politiques, en refoulant sur le sol français de nouvelles infortunes, lui imposent une surveillance plus active et plus étendue ; et vous n'hésiterez pas à lui continuer des pouvoirs qui sont une garantie d'ordre et de tranquillité pour l'État, sans être un instrument de rigueur contre des malheureux exilés, que ce titre seul recommande à votre humanité, comme à la sollicitude du gouvernement.

Messieurs, la Chambre des députés, sur la proposition du gouvernement du roi, a voté un crédit supplémentaire de 500,000 fr., destiné à couvrir l'insuffisance du crédit accordé par le budget pour les dépenses des réfugiés politiques.

C'est le vote de ce même crédit que nous venons aujourd'hui vous demander.

Vous ne l'ignorez pas, messieurs, le gouvernement n'a rien épargné pour alléger les charges que son hospitalité généreuse fait peser sur le trésor. Une réduction dans les subsides individuels, une distribution plus régulière, un contrôle plus sévère pour les admissions, la surveillance rendue plus facile et moins dispendieuse, les encouragemens donnés au travail et à l'étude, permettaient d'espérer que la dépense pourrait se renfermer enfin dans les limites du budget. Les évènemens politiques ont dérangé ces calculs ; depuis le 1er janvier 1835, les émigrations se sont accrues d'un dixième, et en présence de la guerre civile qui désole nos frontières, le nombre des réfugiés peut s'accroître encore.

Vous ne voudrez pas, messieurs, laisser ces infortunés sans aucune ressource, mendier auprès des populations le pain que leur assurerait l'humanité du gouvernement du roi, et vous attendrez de l'avenir un soulagement aux charges que le présent nous impose. Mais sans doute, la reconnaissance des réfugiés politiques acquittera la dette de l'hospitalité ; espérons, messieurs, qu'ils se montreront pénétrés de leurs devoirs envers le gouvernement qui les accueille, et que, si leur présence est une charge pour le trésor, elle ne sera point un embarras pour la tranquillité publique ; ils comprendront que les subsides donnés au malheur ne sont point une prime à l'oisiveté ou à la paresse, mais une avance à l'industrie et au travail ; ils sentiront enfin que ces sacrifices, si généreux qu'ils sont, ne peuvent être éternels, et qu'à côté de ces infortunes étrangères, envers lesquelles la France se montre si large, elle en a d'autres dans son sein, dont il ne lui est pas permis de détourner ses regards.

Le 29 a eu lieu la nomination de la commission pour faire le rapport; ce rapport a été fait à la Chambre, en ces termes, par le général Lallemand, le 15 avril :

Messieurs, un projet de loi relatif à la résidence des réfugiés étrangers vous a été présenté par M. le ministre de l'Intérieur. Ce projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tend à proroger, jusqu'à la fin de la session prochaine, les lois du 21 avril 1832 et 1er mai 1834, qui expirent à la fin de la présente session.

Le ministre vous a fait connaître les motifs qui ont engagé le gouvernement à vous demander ces nouveaux pouvoirs. Il les croit nécessaires, comme garantie d'ordre et de tranquillité pour l'État, au moment où de nouvelles victimes de circonstances politiques sont refoulées sur notre territoire; il les croit nécessaires, dans l'intérêt de la masse des réfugiés, pour prévenir ou réprimer les écarts auxquels pourraient se laisser entraîner quelques esprits imprudens, exaspérés par le malheur, égarés par de pernicieuses instigations.

Votre commission m'a chargé de vous présenter l'examen qu'elle a fait de ce projet de loi et des motifs sur lesquels il est appuyé.

L'humanité fait aux nations un devoir de l'hospitalité; elle était au premier rang des vertus publiques chez les peuples anciens. Ils tenaient à honneur de s'y montrer fidèles; y manquer était, à leurs yeux, une exécrable violation des devoirs envers le genre humain.

Cette morale est de tous les âges; elle est inhérente à la dignité de l'homme. La civilisation, dans ses progrès, en a consacré les principes par une pratique qui ennoblit le caractère des sociétés où elle est respectée.

C'est, en effet, chez les nations où l'on remarque une civilisation plus avancée, où les principes politiques sont plus saints et mieux établis, que l'hospitalité est plus franchement exercée, que l'infortune qui n'a cessé de se rendre respectable, est plus dignement accueillie.

Fidèle observatrice de ces vérités sociales, la France, au milieu de l'agitation qui tourmentait diverses contrées de l'Europe, au milieu des calamités qui en accablaient quelques unes, la France, ferme appui des droits qu'elle pouvait protéger, compatissant aux maux qu'il lui était impossible d'empêcher, a ouvert un asile aux victimes des malheurs des temps.

C'est par ses actes qu'elle a fait connaître la libéralité de ses insti-

tutions, qu'elle a manifesté sa politique loyale et généreuse, ainsi que le sentiment de sa force.

Le gouvernement, organe de la bienveillance nationale, ne prescrit aux réfugiés d'autre condition que celle qui est indiquée par la raison même, et consacrée par la loi universellement reconnue, la condition de se conformer aux lois du pays, de respecter l'ordre et la tranquillité publique.

Cependant le gouvernement eut à s'affliger de voir des refugiés méconnaître les devoirs qui dérivaient pour eux de l'hospitalité qu'ils acceptaient.

Situation d'autant plus étrange, d'autant plus pénible, que la bienveillance étant le principe de l'hospitalité, elle ne devrait faire naître que de bons sentimens, de l'harmonie, de l'amitié entre les hommes qui se trouvent ainsi rapprochés.

C'est avec peine que je me décide à reproduire ici des faits qui ne peuvent rappeler que de tristes souvenirs que vous désirez tous oublier. Mais ne faut-il pas les retracer, du moins sommairement, pour ceux de messieurs les Pairs qui, nouvellement admis dans cette chambre, n'auraient pas connaissance des exposés qui ont été présentés dans vos sessions précédentes?

Excités par les luttes violentes dont ils sortaient tout sanglans, irrités par la persécution, aigris par les tourmens de l'exil, nombre de réfugiés cédèrent facilement aux séductions qui flattaient leur enthousiasme; ils furent entraînés par des passions dont la fougue exaltait encore leurs esprits, par des intérêts habilement déguisés, qui se présentaient avec le prestige d'un prompt et brillant avenir pour leur cause. Croyant n'être astreints à aucun devoir envers le gouvernement du pays où ils étaient reçus, ils s'affranchirent de toutes règles; quelques uns ne craignirent pas de répandre l'inquiétude sur la frontière, de jeter le trouble dans les pays voisins, de former sur le territoire français des rassemblemens qui menaçaient les gouvernemens avec lesquels la France était en paix.

Ces écarts ne pouvaient être tolérés, c'est pour y mettre fin que furent rendues les lois du 21 avril 1832, et du 1er mai 1834.

Le but fut atteint; l'ordre, la régularité furent rétablis.

Les hommes ardens et trop faciles furent préservés de leur propre entraînement et garantis contre les séductions.

La masse des réfugiés restés calmes et toujours dans le cercle des devoirs avait approuvé des mesures devenues nécessaires; elle n'eut

qu'à se féliciter des résultats obtenus par ces mesures calculées dans l'intérêt de tous.

Pendant les vingt derniers mois, selon l'exposé du ministre, sur six mille réfugiés, vingt-quatre seulement ont été expulsés du territoire français, savoir : quinze Polonais, trois Espagnols et six Italiens.

En vous affligeant, messieurs, que même ce petit nombre se soit exposé à ces mesures de répression, vous reconnaîtrez qu'elles doivent être mises en action dans les cas où elles sont nécessitées par la conservation de l'ordre social et du repos public.

L'efficacité des lois du 21 avril 1832 et du 1er mai 1834, démontrée par l'expérience, ne laisse pas de doute sur l'utilité de leur continuation dans les circonstances présentes.

La conflagration qui dévore les populations dans les provinces espagnoles, voisines de nos départemens méridionaux, jette parmi nous des familles entières que nous devons protéger, en les accueillant; cette conflagration pousse sur notre territoire des hommes appartenant à des partis ennemis et belligérans, qui se précipitent et se rencontrent avec leurs passions, par esprit de vengeance et de représailles.

Le gouvernement ne doit-il pas être armé des moyens nécessaires pour exercer une surveillance active, pour contenir et réprimer à propos, pour que la sûreté soit maintenue entre les réfugiés, pour que l'ordre et la paix du pays ne soient pas troublés?

La sagesse du gouvernement dans l'application qu'il a faite de ces lois, vous dit assez dans quel but il en demande la continuation et quel usage il se propose d'en faire. Vous devez vous promettre de sa vigilance et de sa modération, de ses sentimens humains et français pour les réfugiés, les bons effets d'une franche et loyale hospitalité, et pour le pays le maintien de l'ordre et de la tranquillité.

Votre commission vous propose à l'unanimité l'adoption du projet de loi.

Ce rapport sera imprimé et distribué.

M. le général Lallemand, rapporteur, continue :

Messieurs, après l'examen du projet de loi sur la résidence des réfugiés étrangers, votre commission a donné une attention sérieuse au projet de loi portant demande d'un crédit supplémentaire de 500,000 francs, pour secours à leur accorder, et elle m'a chargé aussi de vous présenter les considérations dont elle a été frappée.

Elle a dû remarquer que, depuis 1830, 20 millions ont été employés à ces secours, et que cette année la dépense excède encore les limites du budget.

Les réductions opérées dans les secours individuels n'ont pas amené de réduction dans les dépenses publiques, parce que le nombre des réfugiés s'est accru. En reconnaissant cette cause, votre commission a pensé qu'elle devait être appréciée, et qu'il fallait en peser les résultats et porter ses regards sur l'avenir.

Si les libéralités envers les réfugiés étrangers ne sont pas une conséquence rigoureuse de l'hospitalité, les secours indispensables en sont du moins un complément convenable et honorable, que recommande l'humanité. Cependant la bienfaisance a des bornes posées par la raison, et que l'humanité elle-même reconnaît et respecte.

Il est bien, sans doute, que de premiers secours soient offerts aux victimes des révolutions, aux hommes qui sont obligés de fuir la persécution, et que des revers ont jetés dans le dénuement. Le pays qui les accueille ne veut pas les voir périr dans la misère et l'humiliation, auxquelles les condamnerait l'impossibilité d'utiliser leurs facultés là ou l'ignorance du langage, le défaut de recommandations personnelles et tant d'autres circonstances leur sont contraires. Mais ils ne peuvent vouloir eux-mêmes que l'État, qui leur offrit asile et protection, leur prolonge indéfiniment des bienfaits qui résultent des sacrifices demandés au travail et dont il ne peut faire jouir ses propres citoyens.

Le gouvernement nous apprend que des secours extraordinaires ont été accordés pour acquisition de livres aux réfugiés qui ont voulu se livrer à des études sérieuses et utiles; que des frais d'apprentissage ont été payés, que les écoles polytechniques, d'artillerie et de génie, les écoles vétérinaires, des arts et métiers, les écoles forestières et des ponts et chaussées ont été ouvertes, par exception aux règlemens, à un certain nombre de réfugiés qui ont reçu, pour frais d'études, un supplément de subsides.

A l'aide de ces moyens, si hautement approuvés par la raison, plusieurs réfugiés ont pu déjà se créer une existence indépendante.

C'est ainsi qu'il faut aider l'infortune et seconder les efforts des hommes courageux, pour qui elle n'est que l'occasion de déployer une nouvelle énergie, de prouver plus de force d'âme.

Le gouvernement remplit un noble devoir, en favorisant efficacement d'aussi louables dispositions. Il satisfait à des sentimens gé-

néreux que vous partagerez toujours, messieurs, lorsque d'une main paternelle il soutient les familles au sein desquelles la caducité, la faiblesse de l'enfance et les infirmités multiplient les besoins, aggravent la détresse, en réduisant la plupart de leurs membres à l'impossibilité du travail.

Mais des recherches doivent être faites, un examen scrupuleux doit avoir lieu pour connaître avec exactitude la situation de chacun.

Un terme sera mis aux subsides pour les hommes que la vigueur de l'âge et de la santé met en état d'embrasser une carrière. Pour ceux-là il y en a toujours d'ouvertes, lorsqu'une ferme volonté inspire et dirige.

A la mollesse, aux mauvaises habitudes les secours manqueront : autrement il y aurait prodigalité ruineuse et condamnable.

Aux infortunes réelles et respectables, les sympathies nationales, l'appui du gouvernement, viendront en aide.

La France ne relâchera pas les liens si noblement formés dans une même carrière de périls, de travaux et de gloire. Elle dira aux hommes qui se présenteront avec ces titres sacrés :

Venez vous asseoir sur ce sol hospitalier, venez partager les avantages et les devoirs de citoyens qui concourent à y répandre la prospérité.

Ce langage, elle l'adresse aux hommes poursuivis par le sort ennemi.

Cet accueil n'est pas moins honorable pour la France que pour les réfugiés. Il aura leur assentiment, il est dicté par les lois de la justice et de l'hospitalité.

Votre commission vous propose à l'unanimité l'adoption du projet de loi.

Le 20 avril, la Chambre a adopté, sans discussion, les deux projets de loi. Dans la même séance, un des nobles amis de la cause polonaise a cru devoir exprimer ses craintes que l'occupation de Cracovie ne porte atteinte à l'honneur et aux intérêts de la France. M. le comte de Tascher a prononcé, à cette occasion, les paroles suivantes :

Messieurs, préoccupé de l'intérêt de la France, au milieu des événemens qui se passent au-dehors, j'avais eu l'honneur, il y a

quelques jours, de déposer sur le bureau de la Chambre, et pour être agréée par elle, une demande d'interpellation à M. le président du conseil; mais quelques mots de ce ministre et un sentiment de déférence facile à apprécier, m'ont dissuadé de suivre ma pensée; cependant j'y ai été naturellement ramené par l'examen du projet de loi en ce moment soumis à vos délibérations; car, ainsi que le fait observer M. le ministre de l'intérieur dans son exposé des motifs, les secousses politiques des pays voisins tendent à accroître incessamment le nombre des réfugiés auxquels la France donne asile. Les réfugiés de Cracovie, qui vient d'être occupée par des corps d'armé russe, prussien et autrichien, sont en route pour la France.

J'aurais, en conséquence, désiré prendre cette occasion pour appeler l'attention de la Chambre sur un objet qui peut soulever de graves considérations; mais M. le président du conseil ayant témoigné dans l'autre Chambre le désir que cette question fût ajournée à la discussion du budget, je respecte ses motifs, et défère d'autant plus volontiers à son vœu qu'il est absent en ce moment.

Toutefois, Messieurs, j'ai cru convenable d'exprimer, devant MM. les ministres, l'attention que les Chambres françaises donnent à tout ce qui touche à l'intérêt ou à la dignité de la France, et le désir qu'elles éprouvent de pouvoir bientôt, par les explications qu'elles sollicitent, convertir en certitude, et faire partager au pays la confiance qu'elles ont que l'occupation de Cracovie n'a porté aucune atteinte aux intérêts ou à l'honneur de la France, et que ce double dépôt ne saurait être en de meilleures mains que dans celles auxquelles il est confié.

Un fait grave et inattendu est venu jeter l'alarme dans le camp des réfugiés polonais. Les signataires de l'acte de confédération polonaise, au nombre de trente, ont reçu l'ordre de quitter Paris. Nous avons déjà exprimé notre opinion sur l'inopportunité de la confédération polonaise, mais quelque inopportune qu'elle fût, elle ne devait provoquer aucune rigueur de la part du gouvernement français, étant inoffensive à son égard. La conduite du gouvernement est d'autant plus blâmable que l'acte de la confédération a été, d'après l'aveu des signataires, communiqué, le 19 avril, en présence de deux personnes, au sous-secrétaire d'État, M. Gasparin, qui n'y a trouvé rien d'hostile au gouvernement, et rien de

répréhensible. Nous avons la conviction que les réfugiés, qui ont montré tant d'ardeur pour une mesure que dans leur opinion ils croyaient utile à leur cause, auraient renoncé à leur plan, si, dans leur entrevue confidentielle avec le sous-secrétaire d'État, ils avaient acquis la certitude que le gouvernement allait être vivement contrarié par cet acte. Les réfugiés se sont soumis avec beaucoup de dignité à ce nouvel abus de pouvoir, après avoir adressé au ministre de l'intérieur la requête suivante, où ils expliquent leur conduite, et demandent la révocation de l'ordre qui leur interdit la résidence de Paris.

« Les soussignés s'adressent à M. le ministre pour lui exprimer leur étonnement de ce qu'un acte purement polonais, et ne pouvant d'aucune manière être interprété comme hostile au gouvernement français, ait pu motiver leur expulsion.

» Les Polonais appelés à venir en France après leur dernière révolution n'ont pas un instant douté que leur patrie adoptive ne leur servît aussi de sanctuaire pour travailler au rétablissement de l'indépendance de la Pologne. La France a su apprécier leur position, et plus d'une fois elle l'a prouvé en proclamant que l'existence de la Pologne était indispensable pour le maintien de l'équilibre européen. Les signataires de l'acte de confédération ont eu en vue le bien-être de la Pologne et l'intérêt de la France, et l'idée de blesser le gouvernement français a été si loin d'eux que quelques semaines même avant la publication de l'acte ils avaient chargé l'un de leurs compatriotes d'en porter la traduction française à M. Gasparin, qui n'en a nullement désapprouvé la teneur. Les soussignés ont donc l'honneur de prier M. le ministre de révoquer l'ordre de leur expulsion.

» Suivent les signatures. »

La réponse du ministre a été loin de satisfaire les pétitionnaires : dans l'entrevue qu'il leur a accordée, et qui a eu lieu en présence de M. Gasparin, il a été bien facile aux réfugiés de constater la vérité de leurs premières assertions; le ministre a fait un excellent accueil aux pétitionnaires, et s'est borné à leur répondre que cette mesure, qu'il aurait sincèrement désiré éviter par intérêt pour les Polonais, avait été prise en dehors de toute réclamation étrangère, qu'elle devait être

considérée comme une *mesure d'ordre et de police.* » Nous sommes loin de le croire, vu que l'acte de la confédération polonaise ne troublait d'aucune manière la tranquillité publique, et n'avait rien de commun avec la police, n'étant pas hostile au gouvernement. Il est malheureusement bien constaté que le gouvernement a fait, dans cette circonstance, une nouvelle concession à la Russie. Une telle faiblesse blesse profondément la dignité nationale, et contraste singulièrement avec les sympathies tant de fois proclamées pour la cause polonaise. La mesure est même impolitique, car elle attache trop d'importance à une démarche faite à la légère, par un petit nombre de réfugiés; cette association se serait dissoute d elle-même, par sa propre nullité, et n'aurait produit en dernier résultat que la publication de l'acte des trente confédérés. La meilleure confédération pour les réfugiés est leur propre émigration, ils n'ont qu'à continuer à s'instruire, à puiser des connaissances utiles à leur pays, et à ménager leurs forces et leur énergie pour un temps plus propice; autrement ils ne produiraient rien que d'éphémère, et ils ne constateraient que leur propre faiblesse.

Les confédérés ont adressé aux journaux la pièce suivante, pour faire apprécier à sa juste valeur la dénégation vague de la feuille ministérielle au sujet de leur entrevue avec M. Gasparin.

» Le *Journal de Paris*, du 22 du courant, dit que quelques journaux, en parlant de l'entrevue de trois membres de la confédération polonaise avec M. Gasparin, donnent des détails inexacts; ne sachant pas en quoi consiste l'inexactitude dont se plaint le *Journal de Paris*, nous croyons de notre devoir d'expliquer comment les choses se sont passées.

» Chargés, par nos compatriotes expulsés, de porter au ministre de l'intérieur une réclamation contre cette mesure, nous avons été reçus par M. Gasparin, à qui nous avons remis notre réclamation; il nous a répondu qu'il doutait du succès, attendu que la décision prise à notre égard l'avait été sur la demande de l'ambassadeur russe, à qui le gouvernement l'avait communiquée.

» Nous avons également rappelé à M. Gasparin, dans cette entrevue, que l'un de nous avait mis sous ses yeux l'acte de confédéra-

tion, avant sa publication, et que, loin d'en désapprouver le contenu, il avait déclaré qu'à notre place il aurait agi de même. M. Gasparin n'a pas nié cette circonstance; seulement, il a prétendu avoir dit qu'il en désapprouvait la publication dans les journaux français. Nous lui fîmes observer alors que les journaux allemands, bien avant ceux de France, en parlant de la confédération polonaise, avaient dit que le gouvernement français ne la désapprouvait pas, et que cette opinion des journaux allemands ne fut pas contredite par les feuilles ministérielles de France.

» Dans notre entrevue avec M. Gasparin, nous avons acquis la certitude que c'est sur la demande de M. de Pahlen que la mesure d'expulsion a été décidée contre les signataires de l'acte de confédération.

» Paris, le 23 avril 1836.

« DWERNICKI, général; Jean LEDOCHOWSKI, ci-devant nonce à la diète de Pologne; Léon STEMPOWSKI, maréchal de la noblesse. »

La dernière démarche qui a été faite par les confédérés est une pétition à la Chambre des députés. Nous voyons avec peine le silence qui a été gardé à la Chambre à cette occasion. Il était digne des représentans français d'élever la voix pour demander compte au gouvernement d'une rigueur qui n'a pas été provoquée, et que l'opinion publique a flétri. Espérons qu'il sera encore question de cette malheureuse affaire à l'occasion du budget du ministère des affaires étrangères. Quelle triste coïncidence de deux expulsions de réfugiés presque simultanées, dont l'une est faite par un cabinet absolu, et l'autre par un gouvernement né des barricades, et qui se dit libéral! Voici la pétition des confédérés adressée à la Chambre des députés :

« Messieurs,

» Par une décision ministérielle, l'ordre a été intimé aux soussignés de quitter Paris dans trois jours, et sur une réclamation adressée à M. le ministre de l'intérieur pour sa révocation, un refus formel a servi de réponse, accompagné d'un délai de huit jours. Les soussignés en appellent à vous, représentans de la France. Ils sont persuadés que leur démarche, basée sur la justice, trouvera près de vous un accueil favorable, d'autant plus que les membres de votre gouvernement, en nous faisant part de la décision prise à

notre égard, nous ont positivement annoncé qu'ils ne nous regardent pas comme coupables envers le gouvernement français; mais que c'est sur la réclamation de l'ambassadeur du czar qu'on nous punit pour avoir rédigé et signé l'acte de confédération de la nation polonaise.

» Messieurs les députés, lorsqu'après la malheureuse issue de notre dernière campagne, la nation française, guidée par une politique prévoyante et par une sympathie fraternelle, nous a conviés à venir nous asseoir à son foyer hospitalier, ce n'était certes pas pour nous condamner à une inaction indigne de nous, ni pour nous forcer à consommer oisivement les subsides que nous recevons à titre d'emprunt.

» Vos envoyés à Vienne, à Berlin, Dresde et Munich, en nous délivrant des passeports, et en nous fournissant les moyens de nous rendre en France, ne nous ont proposé aucune condition de ce genre que nous n'aurions pu accepter; car ce n'est pas pour sauver nos têtes du glaive sanglant du czar, mais pour sauver notre patrie et travailler à la régénération de son indépendance que nous sommes venus parmi vous. L'acte de la confédération qui, bien avant sa publication, a été communiqué à votre gouvernement, n'est que la continuation de notre révolution du 29 novembre 1830. La guerre que nous avons commencée en 1831 contre nos oppresseurs, et à laquelle vous avez si franchement applaudi, n'est pas terminée; aucune trêve n'y a mis fin, et le czar en donne chaque jour une nouvelle preuve par ses spoliations, ses assassinats, ses discours sanguinaires et l'occupation à main armée de Cracovie.

» Messieurs les députés, la nationalité, l'antique nationalité polonaise a été proclamée dans vos adresses, et votre gouvernement nous punit pour avoir répété ce mot!

» Elle est le but de notre confédération, qui ne cesse de faire tous ses efforts pour le rétablissement de l'antique Pologne, avec des institutions en harmonie avec les progrès du siècle.

» Députés de la France, nous comptons sur votre puissante intervention pour faire révoquer une décision contre laquelle notre dignité nationale nous oblige à protester. L'accepter, ce serait nous reconnaître coupables, et plutôt que de nous y soumettre, nous sommes décidés à quitter le sol hospitalier de notre patrie adoptive, sans pourtant jamais oublier la reconnaissance que nous devons à nation française. »

(Suivent les signatures de tous les Polonais confédérés.)

Nous terminerons nos observations en rendant justice aux égards des agens du pouvoir chargés d'exécuter les ordres de M. le ministre, qui ont tâché d'adoucir, autant qu'il était en leur pouvoir, ce qu'il y avait d'arbitraire et d'inhumain dans cette persécution non méritée. Les réfugiés expulsés se sont dirigés, les uns vers l'Angleterre, comme le général Dwernicki, le comte Lodochowski, le maréchal Stempowski; les autres sur plusieurs villes des départemens. Les premiers ont manqué de périr dans une tempête pendant leur traversée de Boulogne à Londres. A peine arrivés dans cette ville, ils ont été invités à une réunion de leurs compatriotes, qui leur ont fait le plus cordial accueil.

Le 3 mai, anniversaire de la proclamation de la constitution polonaise, a été célébré à Paris et à Londres. Les réfugiés se sont réunis ce jour dans l'église de Saint-Louis d'Antin pour assister à l'office divin, célébré par un ecclésiastique polonais. La *Société littéraire polonaise*, dans une séance extraordinaire, a aussi rendu hommage à cette mémorable journée, et des discours éloquens ont été prononcés par le doyen de l'émigration, M. Niemcewicz, le comte Louis Plater, vice-président de la Société, et M. Plichta. Le 12, la même Société a entendu le compte-rendu annuel des travaux de ses membres, fait par le vice-président. L'élection des officiers a eu lieu à la même séance. — A Londres, la *Société des Amis de la Pologne*, présidée par l'honorable M. Beaumont, membre du parlement, a aussi célébré le jour du 3 mai : M. Hirton Lloyd, M. Young et lord Dudley Stuart ont pris la parole.

Tandis que d'un côté les tribunes parlementaires retentissent du nom de la Pologne, d'un autre des personnes généreuses s'empressent d'aller au-devant de ces fils de l'infortune. Le 26 avril, un magnifique bal a été donné à Londres au bénéfice des réfugiés. Presque tous les ministres y ont assisté, et l'affluence considérable des habitans de Londres a prouvé aux réfugiés combien ils sympathisent avec eux. Nous ne pouvons non plus passer sous silence le concert de madame Malibran, donné le 19 avril à Bruxelles, pour les Polonais. L'auditoire a été très brillant, et grâce à la belle cantatrice, le produit net s'est élevé à 8,190 fr. Le comité spécial pour

le concert des Polonais est devenu à Bruxelles comité permanent des secours. M. de Mérode a fortement insisté, dans une des dernières séances, sur l'établissement des relations dans toute la Belgique, pour fournir aux jeunes Polonais de l'instruction dans les colléges, aux valides et aux plus capables un travail conforme à leurs forces, aux infirmes et aux vieillards des secours. Des correspondances seront établies avec les comités de France. Une députation polonaise s'est rendue auprès du comité pour le remercier de son zèle sympathique et bienfaisant. Les physiciens Lanski et Opré ont donné deux représentations au bénéfice des Polonais, et M. Martin leur a consacré un jour de sa recette. Le comité belge a pris la résolution de soutenir à l'avenir la Société polonaise des Études, fondée dans le but de propager l'instruction parmi les jeunes réfugiés. Nous consacrerons aux différentes sociétés polonaises un article dans notre prochaine livraison. Nous nous bornerons pour le moment de dire que la *Société du Bazar polonais*, fondée à Lyon au mois de juin 1831, vient de publier le compte-rendu de ses travaux. Il résulte de ce compte-rendu que, pendant ses cinq années d'existence, cette Société a fait une recette de 83,788 fr. 62 cent. provenant des dons de toute nature qui ont été faits par les membres au Bazar polonais; les dépenses ne se sont élevées qu'à 77,832 fr. 92 cent.; il lui reste par conséquent en caisse une somme de 5,954 fr. 70 cent. que la Société se propose d'affecter ultérieurement aux frais d'éducation de plusieurs enfans polonais, ainsi qu'à des distributions de secours aux femmes d'officiers ou de généraux dont la position exigera d'une manière impérieuse cette continuité de protection. L'émigration n'a que de grande remerciemens à rendre à la Société du Bazar, qui a rendu de si grands services à la cause polonaise.

Nous avons répondu, dans une de nos précédentes livraisons, à un écrit inédit, intitulé : *Lettre au principal rédacteur du Journal des Débats*, publié par une notabilité russe en défense de l'empereur de Russie. Ce serviteur dévoué, ne pouvant obtenir l'insertion de cette lettre dans le *Journal des Débats*, l'avait adressée, en désespoir de cause, au *Journal de St-Pétersbourg*. L'article, après avoir ainsi voyagé, a

figuré dans la plupart des journaux de Paris; mais il a manqué son but par le peu d'impression qu'il a produit. Il est en effet impossible, même avec le plus grand talent, de prouver l'humanité et la modération de l'empereur Nicolas, en présence de faits accablans consignés tous les jours dans les nombreux organes de la publicité. A l'heure qu'il est, les feuilles de la chancellerie russe font entrevoir la possibilité d'un adoucissement dans le système exterminateur de la nationalité polonaise, suivi sans interruption par le gouvernement russe; nous connaissons trop bien ces manœuvres rusées pour y ajouter la moindre foi. La Russie tient aux apparences, et elle fera tout ce qui, sans rien changer, quant au fond, lui vaudra de loin le titre de magnanime et de désintéressée.

Les réfugiés, comme nous l'avons déjà dit, se livrent avec un zèle exemplaire aux travaux de tout genre. Un de nos collaborateurs, le jeune comte Ostrowski, a publié dernièrement un poëme original, intitulé : *Nuits d'exil*, qu'il a fait suivre de la traduction de *Grazyna* de Mickiewicz, et des *Amours des Anges* de Moore. Le jeune poëte a reçu de M. de Lamartine la lettre suivante en réponse à la dédicace qu'il lui avait faite.

Paris, avril 1836.

« J'ai lu, monsieur, avec le plus vif intérêt, les charmans poëmes que vous avez bien voulu m'envoyer, et je m'empresse de vous adresser et mes remercîemens et mes félicitations : l'amour sacré de la patrie se retrouve à chaque page exprimé en vers suaves et harmonieux. La langue française semble être pour vous, monsieur, la langue maternelle, et vous en avez su tirer un admirable parti. Je vous remercie d'avoir pensé à moi, et je vous prie de recevoir avec l'expression de ma gratitude, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» LAMARTINE. »

Les réfugiés polonais se trouvent aujourd'hui disséminés dans toutes les parties du monde, dans tous les pays. L'Espagne en compte aussi un certain nombre, et il va même

augmenter à cause de la formation d'un régiment de lanciers polonais au service de la reine : ce régiment fera partie de la légion française. Déjà une centaine de ceux qui faisaient partie de la légion étrangère d'Afrique sont réunis à St-Jean-Pied-de-Port où va se former ce régiment de cavalerie polonaise. Plusieurs officiers polonais qui désirent prendre du service sont déjà partis pour cette ville ; la solde est la même qu'en France; les frais de voyage sont déboursés par le gouvernement espagnol. Les journaux de ce pays s'occupent avec zèle de la cause polonaise, et nous annoncent la présence d'un réfugié polonais à Séville, qui y a été reçu avec la plus grande hospitalité; les autorités de la ville se sont empressées de lui procurer des moyens d'existence.

— Le procès de madame la comtesse de Larochejacquelin nous a révélé un fait très curieux, relatif à la Pologne : c'est la correspondance politique de mademoiselle de Fauveau avec un officier français. Nous y voyons sous quel point de vue maint légitimiste considérait la cause de la Pologne pendant sa dernière révolution. Il y est en effet question de la révolution du 29 novembre, comme d'un fléau anarchique, comme d'une insurrection de gens exaltés, faite pour renverser les trônes et opérer une grande révolution sociale. L'empereur de Russie lui-même n'aurait pu mieux calomnier le plus pur des soulèvemens nationaux, où il était, avant tout, question de revendiquer les droits imprescriptibles d'une existence nationale, et de venger une noble et généreuse nation outragée. Nous avons lieu de croire qu'une étude plus approfondie des événemens qui se sont passés en Pologne, en 1830 et 1831, a ramené plus d'un légitimiste sous ses bannières, et en ramènera encore un plus grand nombre.

NOUVELLES DIVERSES.

— Le paquebot *Royal-Sovereing*, parti de Boulogne-sur-Mer, le 2 mai, et qui portait à Londres les Polonais confédérés, parmi les

quels se trouvaient le général Dwernicki et sa jeune épouse, a failli être submergé par une tempête horrible. La violence des vents et l'impétuosité des vagues étaient telles, qu'une des roues de l'appareil à vapeur s'est brisée, et que l'entrepont était complètement inondé. Qu'on juge de l'anxiété des passagers qui étaient au nombre de 200, dont 60 femmes! heureusement le danger a perdu de son imminence, quand le paquebot est entré dans la Tamise; et, après 24 heures d'une navigation pénible, le *Royal-Sovereing* est arrivé à Londres.

— Le 11 ccurant, un jeune Polonais a été arrêté à Rouen. On l'accuse d'avoir fait un voyage à Paris sans autorisation du gouvernement. La police a cru que son voyage se rattachait à quelque complot politique. On a fait des perquisitions chez plusieurs de ses rares compatriotes résidant à Rouen, et on y a saisi tous les papiers écrits en *langue polonaise*.

— Lors du passage des princes d'Orléans à Trèves, des rassemblemens populaires ont chanté la *Marseillaise*; on parle même de signes tricolores qui auraient été déployés.

— Le roi Othon partira de Grèce le 2 mai, pour faire un voyage en Allemagne.

— Le gouvernement turc a envoyé de nouveau 6,000 hommes de troupes régulières dans la Bosnie, qui était en pleine insurrection. L'Autriche prête l'attention la plus vigilante aux événemens de la Bosnie.

— La chancellerie russe va avoir bientôt son *Port folio*; il est question dans ce moment de publier les correspondances de plusieurs notabilités anglaises, lors de la guerre de l'Angleterre avec la France.

— La Chambre des communes d'Angleterre a voté, dans la séance du 11, un bill ayant pour objet d'abolir la loi qui déclare nul tout mariage entre catholiques et protestans, qui aurait été célébré par un prêtre catholique.

— Dans la séance du 6 mai, la chambre des procérès d'Espagne a adopté par une majorité de 45 voix contre 15, une pétition tendant à faire suspendre l'exécution des décrets du 19 février, relatifs à la suppression des couvens, jusqu'à ce qu'ils aient été sanctionnés par les Chambres.

— La libre navigation du Danube est en ce moment une des grandes questions à résoudre; mais rien ne prouve que la Russie veuille, aux embouchures du Danube, préparer un joug au commerce continental. Les lettres de Vienne nous apprennent même

qu'on a tout sujet d'espérer que la Russie consentira à une convention qui assurera au commerce du Danube des conditions éminemment favorables. Les affaires hollando-belges ne tarderont pas non plus à s'arranger. Partout on est persuadé que le temps des révolutions est passé depuis qu'on suit le sentier des réformes, et depuis que les gouvernemens ont pris l'initiative pour extirper des abus surannés, tout en empêchant l'application précipitée d'innovations irréfléchies. (*Correspondant allemand.*)

— Le 4 mai, les Anglais ont fait une sortie de Saint-Sébastien pour débloquer la ville ; le Colonel Evans, à la tête de 7,000 hommes, est parvenu, après de grands obstacles et à force de sacrifices, à chasser les carlistes de leurs retranchemens ; il les a poursuivis jusqu'à Miramont, à environ une demi lieue d'Ernani. Les carlistes étaient au nombre d'environ 3,500 hommes ; leur perte a été peu considérable, mais ils ont perdu leur général Sagastibelza et dont Pacheco Ibero. Les Anglais ont fait de très grandes pertes.

— Les carlistes s'attendaient à voir Irun attaqué par les auxiliaires anglais. Toutes les maisons et les murs sont crénelés, les rues seraient immédiatement barricadées. Les approvisionnemens sont considérables. A Ernani, tout est en mouvement. La ville a été fortifiée. Vieillards, femmes, enfans, tout le monde y a travaillé.

— On lit dans le *Correspondant de Hambourg* qu'il est autorisé, par la légation royale de Suède et de Norwège, à démentir, ainsi qu'il suit, les bruits et rapports divers publiés par plusieurs gazettes suédoises, et répétés par les feuilles de cette ville, concernant les armemens de la marine royale de Suède : « Ces armemens sont uniquement destinés à l'exécution des manœuvres d'exercices, et n'ont pour but que l'instruction des officiers, cadets et soldats de la marine royale. »

— Il résulte d'un tableau statistique récemment publié, que les six universités russes comptent 239 professeurs et lecteurs, dont 41 à Saint-Pétersbourg, 54 à Moscou, 35 à Charkow, 45 à Kasan, 20 à Kiew et 44 à Dorpat. Dans ce nombre, on remarque 64 étrangers, allemands pour la plupart ; et un plus grand nombre encore appartient à des familles allemandes, résidant depuis quelque temps en Russie.

— On dit que M. le lieutenant-général commandant la 11e division a reçu du gouvernement des instructions qui l'autorisent à laisser passer au service d'Espagne les officiers, sous-officiers et soldats qui lui en adresseraient la demande, dans tous les corps placés sous ses ordres. (*Mémorial bordelais.*)

— On parle d'une lettre autographe de l'empereur de Russie adressée au roi des Français, dans laquelle il s'agit d'une invitation adressée aux ducs d'Orléans et de Nemours pour visiter Saint-Pétersbourg dans leur tournée.

— Un marchand turc, arrivé dernièrement de Crimée à Constantinople, y a annoncé que les habitans des montagnes de la Circassie, qui n'ont jamais voulu se soumettre au joug de la Russie, ne cessent de harceler les troupes russes, dont ils interceptent les communications, et osent même quelquefois attaquer les positions fortifiées. Cette population belliqueuse occupe à tel point les Russes, qu'elle les empêchera toujours de tenter de ce côté quelque grand mouvement contre la Turquie ou la Perse. Le camp de 40,000 hommes qu'ils ont à Erivan suffit à peine pour leur permettre de se maintenir dans le pays. (*Globe.*)

— L'état intérieur de la Pologne cause les plus graves inquiétudes au gouvernement russe. On s'attend à un changement prochain dans sa politique. Déjà les confiscations sont suspendues, et les domaines des Polonais exilés ne sont plus que séquestrés.

(*Journal de Francfort.*)

— Dix refugiés, en résidence dans le Calvados, viennent, sur leur demande, d'être dirigés sur Pau, pour y être incorporés dans les lanciers destinés à faire partie de la légion étrangère.

— Une lettre de Civita-Vecchia (États romains), du 27 avril, nous annonce un grand changement dans la politique du Saint-Siége vis-à-vis de la Pologne. Voici un extrait de cette intéressante lettre.

» Plusieurs Polonais réfugiés sont arrivés dans notre ville de Trieste, et ont obtenu de S. S. l'autorisation d'y séjourner, sans être astreints à aucune des formalités imposées par les polices russe et austro-française. Il se trouve dans le nombre deux ecclésiastiques et cinq membres de l'assemblée qui décréta que la maison de Romanoff avait cessé de régner en Pologne, et qui évoquèrent les premiers les souvenirs des Jagellon et des Sobieski, appelèrent la nation à la liberté et à l'indépendance. Ces victimes de la tyrannie ont reçu un accueil également généreux de nos concitoyens et des autorités. Plusieurs de ces illustres étrangers doivent se rendre à Rome, où des places leur sont assurées dans l'académie de la *sapienza* et au collége *de propaganda fide.*

Nous avons cru devoir, comme dans plusieurs livraisons précédentes, donner un supplément extraordinaire à nos abonnés, pour offrir plus d'espace à notre double chronique.